



# Conseil de sécurité

Soixante-quatorzième année

**8457<sup>e</sup>** séance

Mardi 5 février 2019, à 10 heures

New York

*Provisoire*

*Président* : M. Esono Angue . . . . . (Guinée équatoriale)

*Membres* :

Afrique du Sud . . . . .	M. Nkosi
Allemagne . . . . .	M. Schulz
Belgique . . . . .	M. Pecsteen de Buytswerve
Chine . . . . .	M. Ma Zhaoxu
Côte d'Ivoire . . . . .	M. Ipo
États-Unis d'Amérique . . . . .	M. Cohen
Fédération de Russie . . . . .	M. Nebenzia
France . . . . .	M. Delattre
Indonésie . . . . .	M. Djani
Koweït . . . . .	M. Alotaibi
Pérou . . . . .	M. Meza-Cuadra
Pologne . . . . .	M <sup>me</sup> Wronecka
République dominicaine . . . . .	M. Singer Weisinger
Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord . . . . .	M <sup>me</sup> Pierce

## Ordre du jour

### Maintien de la paix et de la sécurité internationales

La criminalité transnationale organisée en mer, menace contre la paix et la sécurité internationales

Lettre datée du 31 janvier 2019, adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent de la Guinée équatoriale auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/2019/98)

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et la traduction des autres déclarations. Le texte définitif sera publié dans les *Documents officiels du Conseil de sécurité*. Les rectifications éventuelles ne doivent porter que sur le texte original des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau U-0506 (verbatimrecords@un.org). Les procès-verbaux rectifiés seront publiés sur le Système de diffusion électronique des documents de l'Organisation des Nations Unies (<http://documents.un.org>)



*La séance est ouverte à 10 h 5.*

### **Adoption de l'ordre du jour**

*L'ordre du jour est adopté.*

### **Maintien de la paix et de la sécurité internationales**

#### **La criminalité transnationale organisée en mer, menace contre la paix et la sécurité internationales**

#### **Lettre datée du 31 janvier 2019, adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent de la Guinée équatoriale auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/2019/98)**

**Le Président** (*parle en espagnol*) : Conformément à l'article 37 du règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite les représentants de l'Italie, du Japon, de la Norvège, des Philippines, du Sénégal, de Sri Lanka et de la Trinité-et-Tobago à participer à la présente séance.

Conformément à l'article 39 du règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite les personnes suivantes, qui vont présenter des exposés, à participer à la présente séance : M. Yury Fedotov, Directeur exécutif de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime; et M<sup>me</sup> Florentina Adenike Ukonga, Secrétaire exécutive de la Commission du golfe de Guinée.

M. Fedotov et M<sup>me</sup> Adenike Ukonga participent à la séance d'aujourd'hui par visioconférence depuis Vienne et Luanda, respectivement.

Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

J'appelle l'attention des membres du Conseil sur le document S/2019/98, qui contient une lettre datée du 31 janvier 2019, adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent de la Guinée équatoriale auprès de l'Organisation des Nations Unies, transmettant une note de cadrage sur la question à l'examen.

Je donne maintenant la parole à M. Fedotov.

**M. Fedotov** (*parle en anglais*) : Je vous remercie, Monsieur le Président, de me donner l'occasion de m'adresser au Conseil de sécurité au sujet de la menace croissante que représente la criminalité transnationale organisée en mer.

Les océans recouvrent les deux tiers de la surface de la planète, et presque toute cette zone se situe au-delà des eaux territoriales des États et n'est pratiquement pas soumise à la juridiction pénale d'États individuels. La

haute mer est ouverte aux navires de tous les pays, aussi bien côtiers que sans littoral, pour appuyer le commerce international et la coopération économique, les contacts entre les populations et l'utilisation responsable des ressources naturelles. Toutefois, ces dernières années, la liberté de navigation a été exploitée par les groupes criminels. La criminalité maritime transnationale est de plus en plus perfectionnée et elle s'accroît tant par son ampleur que par les types d'activités criminelles.

En ce moment même, le personnel de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONUDC) travaille avec les États Membres sur le terrain pour contrer le trafic de migrants, l'introduction clandestine de matériel terroriste et les attaques contre la marine marchande dans le golfe d'Aden, le trafic de cocaïne dans l'Atlantique, le trafic d'héroïne dans l'océan Indien, la piraterie et les vols à main armée en mer dans le golfe de Guinée, les enlèvements contre rançon dans la mer de Sulu et la mer des Célèbes, la pêche illicite dans les océans Atlantique, Indien et Pacifique et le trafic de migrants en Méditerranée. Ces crimes posent un danger immédiat à la vie et à la sûreté des personnes, minent les droits de l'homme, entravent le développement durable et, comme le Conseil l'a reconnu, menacent la paix et la sécurité internationales. En conséquence, je sais gré à la présidence équato-guinéenne d'avoir saisi le Conseil de ce problème mondial, afin de renforcer les ripostes internationales et de protéger nos mers des criminels.

Nous avons un cadre juridique international solide pour nous attaquer à la criminalité maritime transnationale. La Convention des Nations Unies sur le droit de la mer, adoptée il y a près de 40 ans, n'aborde que la piraterie de façon détaillée. Mais l'action mondiale est renforcée par la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée et ses protocoles, ainsi que par la Convention des Nations Unies contre le trafic illicite de stupéfiants et de substances psychotropes, de 1988, la Convention pour la répression d'actes illicites contre la sécurité de la navigation maritime, de 1988, les documents sur la lutte mondiale contre le terrorisme et d'autres instruments. Tout cela constitue la base de l'assistance technique et du renforcement des capacités que l'ONUDC fournit par l'intermédiaire de ses programmes nationaux, régionaux et mondiaux.

La criminalité maritime implique par sa nature même des navires, des cargaisons, des équipages, des victimes et des flux illicites d'argent dans de nombreuses régions. Le Programme mondial de lutte

contre la criminalité maritime de l'ONUSUDC est mis en œuvre à partir de Colombo. Ainsi, nos experts sont proches de certaines des principales routes maritimes du monde. Je pense que le rapport annuel du Programme, que nous venons de publier, pourrait intéresser le Conseil, puisqu'il contient des informations détaillées et une analyse de nos activités dans différentes régions du monde. Nos méthodes, fondées sur le mentorat à long terme et la formation pratique, sont novatrices, efficaces et efficaces, et nous travaillons en mer ainsi que dans les bureaux des garde-côtes, les tribunaux et les prisons. Notre travail sur la criminalité maritime a découlé de notre programme réussi de lutte contre la piraterie au large des côtes somaliennes.

L'ONUSUDC continue d'appuyer des procès au Kenya et aux Seychelles, ainsi que des conditions de détention décentes et sûres pour les personnes condamnées pour piraterie. À cet égard, il me plaît de signaler que nous avons achevé la première phase du complexe pénitentiaire et judiciaire de Mogadiscio, qui sera bientôt transféré au Gouvernement somalien et qui garantira un environnement sûr pour les procès des personnes soupçonnées de criminalité maritime et de terrorisme.

Nous exécutons ces activités de concert avec les forces navales de l'Union européenne et d'autres forces navales internationales, INTERPOL, l'Organisation maritime internationale et des partenaires du secteur maritime commercial. Il s'agit d'un modèle de coopération entre les secteurs public et privé, et nous l'avons développé grâce au Forum de l'océan Indien sur la criminalité maritime, qui coordonne la riposte au trafic d'héroïne et de charbon finançant des groupes terroristes, et grâce au Groupe de contact sur la criminalité maritime dans la mer de Sulu et la mer des Célèbes. L'ONUSUDC soutient aussi la coopération interrégionale contre les activités criminelles en mer par le truchement du « dispositif de sécurité maritime de Yaoundé ».

En outre, nous œuvrons pour sécuriser la chaîne logistique du commerce conteneurisé grâce à un autre programme mondial, le Programme conjoint ONUSUDC-Organisation mondiale des douanes de contrôle des conteneurs, ainsi que par l'intermédiaire de nos programmes de lutte contre le terrorisme, la traite des êtres humains et le trafic de migrants, le braconnage d'espèces sauvages et la pêche illégale, le trafic d'armes à feu et les nouvelles formes de criminalité. Tout notre travail en mer, où les questions de compétence

sont complexes, où les crimes sont souvent commis en cachette et où la répression est difficile, fait fond sur la longue expérience et la recherche spécialisée de l'ONUSUDC dans la lutte contre toutes les formes de criminalité organisée, le terrorisme et la corruption.

Pour l'avenir, nous souhaitons bénéficier de l'appui du Conseil pour, premièrement, exhorter tous les États Membres à faciliter l'entraide judiciaire et d'autres formes de coopération afin de contrer l'expansion de la criminalité transnationale organisée en mer, grâce à la ratification et à l'utilisation efficace du cadre juridique international; et, deuxièmement, encourager les États Membres à renforcer l'assistance technique afin que nous puissions continuer de mettre en œuvre la coopération par l'intermédiaire d'instances telles que le Forum de l'océan Indien sur la criminalité maritime, d'échange de magistrats de liaison, de réseaux régionaux de procureurs, et des autorités centrales. Une telle action peut aider à faire en sorte que les responsables, à savoir les chefs de bande criminelle, soient traduits en justice.

Enfin, nous souhaitons que le Conseil continue d'examiner cette question, notamment en encourageant les discussions pour recenser les possibilités de renforcement de la coordination et pour élaborer des recommandations visant à mieux prévenir et contrer la criminalité maritime transnationale. Le rôle de l'ONUSUDC est de soutenir le Conseil.

**Le Président** (*parle en espagnol*) : Je remercie M. Fedotov de son exposé.

Je donne maintenant la parole à M<sup>me</sup> Ukonga.

**M<sup>me</sup> Ukonga** (*parle en anglais*) : C'est un honneur pour moi personnellement, et aussi pour la Commission du golfe de Guinée, d'avoir été invitée à participer au présent débat, très important, sur la criminalité transnationale organisée en mer en tant que menace contre la paix et la sécurité internationales.

Le monde entier sait que le maintien de la paix et de la sécurité internationales est la principale responsabilité du Conseil de sécurité, qui doit donc s'occuper de toute situation ou de tout incident dans le monde qui peut constituer une menace contre la paix et la sécurité mondiales. Cette menace peut provenir de la guerre entre les nations ou au sein de celles-ci, mais elle peut aussi être causée par des différends religieux, tribaux, économiques ou politiques entre antagonistes. Elle peut également être provoquée par des activités criminelles menées à travers les frontières nationales et menaçant le bien-être économique et le développement

durable des victimes de tels actes. Comme contribution à ce débat très important, je voudrais me concentrer sur la criminalité transnationale organisée en mer dans la région du golfe de Guinée en tant que menace contre la paix et la sécurité mondiales.

Plusieurs pays de la région ont créé la Commission du golfe de Guinée le 3 juillet 2001, en tant que mécanisme de coopération, pour veiller à ce que de telles menaces contre le bien-être économique, la paix et la sécurité de la région soient réduites le plus possible, si ce n'est complètement éliminées. La grande richesse de la région en hydrocarbures et en ressources biologiques marines et son importance en tant que route clé pour les transports maritimes entre les Amériques, l'Europe et l'Afrique, puis jusqu'en Asie, en font un environnement très attrayant pour les criminels souhaitant se livrer à leurs viles activités. Un golfe de Guinée faisant l'objet de patrouilles et de supervision efficaces, et mieux desservi socialement, connaîtrait moins d'incidents d'activités criminelles dans son domaine maritime.

Malheureusement, ce n'est pas encore le cas. Dans la région, nous sommes donc confrontés à une situation de criminalité croissante dans le domaine maritime du golfe de Guinée, laquelle déstabilise l'ensemble de la région et constitue une menace pour la paix et la sécurité internationales. La région du golfe de Guinée compte quelque 13 pays, du Libéria à l'Angola, pour environ 6 000 kilomètres de littoral. C'est une vaste étendue de terre et d'eau qu'aucun pays de la région ne peut réussir à patrouiller seul. Aucun des pays de la région n'a la capacité ou les ressources nécessaires pour tenter d'entreprendre cette importante mission.

C'est pourquoi les pays de la région se sont réunis pour former la Commission du golfe de Guinée, instance ayant vocation à identifier les problèmes communs, comparer les expériences, régler lesdits problèmes, adopter des pratiques optimales et encourager chacun des États membres à assumer au premier chef la responsabilité de sécuriser ses frontières maritimes et, le cas échéant, à aider ses voisins à s'en acquitter en mettant en commun les ressources nécessaires, grâce à la création de centres d'opérations maritimes dans tous les États membres et de centres de coordination multinationale avec les États voisins. Nous disposons à présent de centres de coordination multinationale opérationnels à Douala et à Cotonou, et de centres régionaux de coordination de la sécurité maritime dans deux communautés économiques de la région du golfe de Guinée : la Communauté économique des États de

l'Afrique centrale, dont le Centre régional de sécurité maritime de l'Afrique centrale se trouve à Pointe-Noire, et la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest, dont le Centre régional de sécurité maritime de l'Afrique de l'Ouest est situé à Abidjan.

La Commission du golfe de Guinée poursuit les objectifs pour lesquels elle a été créée en organisant des comités spécialisés afin d'aborder collectivement les problèmes communs de la région. Dans cet esprit, en 2018, la Commission a organisé deux séminaires ayant réuni des experts des organisations internationales et des États membres afin de faire le point des événements survenus dans la région et au sein des États membres, en vue d'adopter des pratiques optimales. Ces deux séminaires ont été organisés sur les thèmes, l'un, de la gouvernance de l'océan Atlantique dans l'intérêt de la paix, de la sécurité et du développement durable dans le golfe de Guinée et, l'autre, de l'économie bleue dans l'intérêt de la sécurité alimentaire dans la région du golfe de Guinée. Notre prochain séminaire portera sur la stratégie maritime régionale et la migration non maîtrisée dans la région du golfe de Guinée. Il devrait se tenir en mars à Accra.

La criminalité transnationale organisée en mer vue n'est pas une menace contre la paix et la sécurité internationales spécifique à la région du golfe de Guinée. D'autres régions sont tout aussi touchées par ce fléau. Bien qu'une intervention navale internationale initiée en dehors du golfe d'Aden ait permis de réduire les incidents de ce type dans cette région, ce n'est pas nécessairement possible en Afrique de l'Ouest et en Afrique centrale, principalement parce qu'aucun pays d'Afrique de l'Ouest ou d'Afrique centrale n'est un État en déroute, comme c'était le cas de la Somalie. En outre, les États de la région ont pris et continuent de prendre des mesures pour mener des patrouilles dans leurs eaux. Grâce à nos propres études et analyses, nous savons que la criminalité transnationale organisée en mer dans notre région du golfe de Guinée peut être atténuée grâce à une intervention mieux pensée et coordonnée aux niveaux national, régional et international.

Au niveau national, nous devons combler les désaccords nationaux afin de décourager la coopération avec les auteurs d'actes de criminalité transnationale en mer, de restaurer l'environnement dégradé par l'exploitation de ressources en hydrocarbures en mer, et de créer les conditions sociales, politiques et économiques à même de promouvoir l'emploi des jeunes et d'atténuer leurs réticences, en particulier dans les

pays qui exploitent les ressources naturelles telles que les hydrocarbures et les ressources biologiques marines. Dans les sociétés multiraciales et multitribales, nous devons veiller à l'inclusion politique des populations, en particulier dans les régions littorales du pays. Les gouvernements des États de la région doivent lancer une campagne sérieuse, dynamique et durable pour créer des emplois concrets au niveau national plutôt que d'entretenir l'immigration illégale vers l'étranger, car l'herbe n'est pas toujours plus verte ailleurs. Nous devons améliorer la capacité et l'aptitude des marines nationales à mener des patrouilles efficaces dans les domaines maritimes. Nous devons veiller à la transposition nationale et la mise en œuvre des accords signés sur la répression des activités criminelles en mer dans la région du golfe de Guinée, tels que le Code de conduite de Yaoundé relatif à la prévention et à la répression des actes de piraterie, des vols à main armée à l'encontre des navires et des activités illicites en Afrique de l'Ouest et du Centre, du 25 juin 2013.

Au niveau régional, nous devons promouvoir la coopération avec les États voisins afin de mettre en commun les informations relatives aux mouvements suspects dans le domaine maritime, patrouiller et surveiller conjointement le domaine maritime, collaborer à la mise en œuvre de la stratégie maritime convenue, mutualiser les moyens maritimes pour mieux coordonner et appliquer les stratégies et politiques convenues, veiller au bon fonctionnement des centres de coordination multinationaux de Douala et Cotonou, du Centre régional de sécurité maritime de l'Afrique centrale à Pointe-Noire, et du Centre régional de sécurité maritime de l'Afrique de l'Ouest à Abidjan, et veiller au bon fonctionnement du Centre interrégional de coordination de Yaoundé, créé dans le sillage de l'adoption des résolutions 2018 (2011), le 31 octobre 2011, et 2039 (2012), le 29 février 2012.

Au niveau international, nous devons promouvoir l'assistance et la collaboration des parties internationales et d'autres parties prenantes avec les pays de la région, pour leur permettre de mener à bien les programmes et projets convenus aux fins de réduire et éliminer la pauvreté; encourager les investissements directs dans les installations et les infrastructures, dans l'intérêt de la population; prendre des mesures pour décourager la pêche illicite, non déclarée et non réglementée dans la région et contraindre les sociétés transnationales à appliquer les meilleures pratiques dans leurs activités d'exploitation pour éviter la pollution marine et la dégradation environnementale dans la région; mettre

en place des mécanismes visant à ériger en infraction pénale l'achat de pétrole brut volé et à décourager les entités extérieures à la région de commettre de tels crimes; veiller à ce que le produit de ces crimes soit cédé aux gouvernements des États dans lesquels ces ressources ont été dérobées; et créer des mécanismes internationaux pour contrôler le déversement de résidus toxiques dans les eaux territoriales de la région et dans les eaux internationales adjacentes à la région.

Appliquer cette approche à trois volets dans la région du golfe de Guinée permettra de réduire considérablement, voire d'éliminer totalement la menace que la criminalité transnationale organisée en mer fait peser sur la paix et la sécurité internationales.

**Le Président** (*parle en espagnol*) : Je remercie M<sup>me</sup> Adenike Ukonga de son exposé.

Je vais maintenant faire une déclaration en ma qualité de Ministre des affaires étrangères et de la coopération de la Guinée équatoriale.

Comme S. E. M. Obiang Nguema Mbasogo, Président de la République de Guinée équatoriale, l'a fait hier dans cette même salle, je voudrais tout d'abord dire à quel point c'est une satisfaction et un honneur pour moi que d'être ici aujourd'hui pour présider la présente séance. Je me félicite en outre que le présent débat ait pour ordre du jour « Le maintien de la paix et de la sécurité internationale : la criminalité transnationale organisée en mer, menace contre la paix et la sécurité internationales ».

Les océans ne se limitent pas à unir les nations; ils constituent aussi des ressources naturelles primordiales et comptent parmi les plus importants vecteurs du progrès humain. En Afrique, la montée en puissance de la criminalité internationale organisée dans nos mers et océans, ses liens de plus en plus étoffés avec les groupes terroristes et les groupes armés de la région, et les conséquences des changements climatiques font peser une menace de plus en plus lourde sur la consolidation du développement engrangé ces dernières décennies, en particulier le développement durable de l'économie bleue.

Les activités illégales dans l'espace maritime africain, telles que le terrorisme maritime, le blanchiment d'argent, le déversement de déchets toxiques et de pétrole brut, le vol de pétrole brut et de gaz naturel, le trafic d'armes et de drogues, la traite de personnes et le trafic de réfugiés, les actes de piraterie et vols à main armée, la pêche illicite, la surpêche et les crimes

environnementaux, entraînent des pertes humaines et économiques dévastatrices pour notre continent.

Dans le monde, comme sur le continent africain, plus de 90 % des transactions commerciales se font par voie maritime. L'insécurité maritime dans la région a des répercussions sur le développement industriel et économique des pays. C'est pour cette raison que l'Agenda 2063 de l'Union africaine et le Programme de développement durable à l'horizon 2030 soulignent qu'il importe d'investir dans le développement durable des mers, des océans et des ressources marines.

Au moyen de la Stratégie africaine intégrée pour les mers et les océans à l'horizon 2050, lancée en 2010, l'Union africaine s'emploie à promouvoir le développement d'une économie bleue prospère et durable d'une manière sûre et écologiquement durable. La première phase de la Stratégie, qui s'achève cette année, a été axée sur la promotion active de l'échange d'informations, de la communication, de la collaboration, de la coopération, du renforcement des capacités et de la coordination au sein des sous-régions du continent et entre d'autres sous-régions.

Les pays des sous-régions d'Afrique centrale et d'Afrique de l'Ouest, notamment la République de Guinée équatoriale, partagent un espace maritime, à savoir le golfe de Guinée. Il s'agit de l'un des espaces géopolitiques les plus vastes et les plus peuplés du continent africain, avec une superficie de plus de 5 millions et demi de kilomètres carrés, et une population de près de 260 millions de personnes. Dans l'objectif de défendre les intérêts communs des pays du golfe de Guinée et de promouvoir la paix et le développement socioéconomique de ce domaine maritime, a été fondée en 2001 la Commission du golfe de Guinée (CGG), un cadre institutionnel permanent de coopération qui se compose de huit pays membres, dont la République de Guinée équatoriale.

La Guinée équatoriale est fermement déterminée à contribuer au développement durable de l'Afrique et du monde, et, comme nous l'avons démontré à plusieurs reprises, à appuyer les efforts mondiaux et régionaux déployés dans le cadre de la lutte intense contre la criminalité maritime organisée sous toutes ses formes et contre le terrorisme. La Guinée équatoriale participe très activement à toutes les initiatives visant à normaliser la situation en matière de sécurité dans le golfe de Guinée, telles que les exercices militaires baptisés « Obangame Express », menés conjointement avec les États-Unis et les autres pays du golfe de Guinée.

La plupart des menaces qui pèsent sur notre sécurité proviennent du golfe de Guinée, et c'est dans cette même région que se trouvent les ressources qui soutiennent notre économie et qui nous ont permis de développer notre pays ces dernières années. Cette région est donc d'une importance vitale pour la subsistance de mon pays. Ce n'est pas en vain que nous avons tenté de régler tous les différends qui opposent mon pays aux pays voisins dans le golfe de Guinée. Nous avons ainsi signé récemment avec la République fédérale du Nigéria, un pays frère, un accord de sécurité pour mieux protéger nos intérêts mutuels.

La CGG a également démontré son engagement à travers la Déclaration de Luanda sur la paix et la sécurité dans la région du golfe de Guinée, de 2012, et la Déclaration des chefs d'État et de gouvernement des États de l'Afrique centrale et de l'Afrique de l'Ouest sur la sûreté et la sécurité dans l'espace maritime commun, de 2013, dite « Déclaration de Yaoundé ».

Ces déclarations définissent les lignes directrices pour promouvoir et mettre un œuvre un mécanisme permanent d'application et de suivi de la paix et de la sécurité dans la région, ainsi que pour assurer le développement, tant en mer que sur terre, avec la participation d'organisations sous-régionales telles que la Communauté économique des États de l'Afrique centrale, la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest et l'Organisation maritime de l'Afrique de l'Ouest et du Centre, et en étroite collaboration avec l'Union africaine, la Zone de paix et de coopération de l'Atlantique Sud et l'Organisation des Nations Unies.

Ces efforts ont abouti à un résultat stratégique, avec l'adoption du Code de conduite relatif à la prévention et à la répression des actes de piraterie, des vols à main armée à l'encontre des navires et des activités maritimes illicites en Afrique de l'Ouest et du Centre, signé lui aussi à Yaoundé en 2013, en tant que l'un des principaux instruments de responsabilisation pour la paix et la stabilité maritimes dans la région, et dont les premières évaluations techniques de la mise en œuvre sont déjà en train d'être menées. En septembre 2014, la CGG a créé le Centre interrégional de coordination pour la sûreté et la sécurité maritimes dans le golfe de Guinée, à Yaoundé, chargé d'assurer la mise en œuvre du Code de conduite et d'autres stratégies liées à la sécurité maritime et à la protection en Afrique centrale et en Afrique de l'Ouest. Pendant cette période, la République de Guinée équatoriale a contribué à la mise en œuvre

des instruments et stratégies de la CGG. L'une de ses principales contributions a été la création, le financement et l'entretien de l'École navale militaire professionnelle dans la ville de Bata, qui a permis de former des officiers et sous-officiers de 20 États africains.

Au cours de la dernière décennie, la piraterie dans le golfe de Guinée a représenté 30 % des attaques dans les eaux africaines. Cette situation est principalement due à trois raisons. Premièrement, les progrès réalisés dans la lutte contre la piraterie au large des côtes de l'Afrique de l'Est. Deuxièmement, le trafic de drogues et d'armes par voie terrestre a été quelque peu endigué en Afrique et sur d'autres continents. Troisièmement, la nécessité de renforcer la capacité d'élaborer et d'exécuter des cadres juridiques régionaux et nationaux de lutte contre la criminalité maritime, car la perception selon laquelle enfreindre la loi ne comporte que peu de risques attire notamment les criminels et la pêche illégale.

Ce qui se passe actuellement dans le golfe de Guinée est important pour toutes les personnes ici présentes. Le golfe de Guinée est une importante voie maritime pour les expéditions commerciales depuis l'Europe et l'Amérique vers l'Afrique de l'Ouest, l'Afrique centrale et l'Afrique australe. Le golfe de Guinée est important pour l'approvisionnement énergétique mondial en raison de sa proximité avec l'Europe et l'Amérique du Nord, et il constitue une importante source de ressources naturelles pour les États-Unis, la Chine, le Japon, la République de Corée et les pays européens. Il est également riche en ressources animales et minérales nécessaires au développement économique durable de ses pays membres et de l'Afrique, où l'alimentation de 40 % de la population dépend des produits de la pêche.

En ce qui concerne les déclarations susmentionnées, les chefs d'État de la Commission du golfe de Guinée ont demandé à la Commission de l'Union africaine, à l'ONU et aux partenaires stratégiques représentés dans cette salle d'appuyer les efforts qu'ils déploient pour assurer la paix et la sécurité en mer, lutter contre le terrorisme et la piraterie, mais aussi pour garantir le développement durable des pays de la région, dont certains sont parmi les plus pauvres au monde, sont en proie à des conflits et comptent un grand nombre de réfugiés et de déplacés.

Les résolutions 2018 (2011), 2316 (2016) et 2383 (2017) et la déclaration présidentielle S/PRST/2016/4, entre autres, reconnaissent la nécessité d'agir collectivement. Le seul moyen d'assurer la sécurité maritime est de travailler de concert, car si nous procédons de cette manière, nous pourrions exploiter

les immenses bienfaits que nous offrent les océans. Au niveau de l'Afrique centrale, il convient de souligner que l'intérêt, les enquêtes et l'investissement de l'ONU sont bien moindres que dans d'autres régions d'Afrique. Cette cécité marine à propos de l'Afrique centrale affaiblit tous les efforts continentaux et mondiaux visant à établir la valeur réelle des ressources marines de la région et à réaliser ainsi le développement durable de nos océans grâce à un commerce juste ainsi qu'à l'élaboration et à la mise en œuvre de cadres juridiques adéquats.

Pour terminer, j'appelle tout le monde à faire le nécessaire pour remédier à cette situation et pour consolider et poursuivre les progrès et les efforts collectifs en matière de lutte contre le terrorisme et la criminalité transnationale organisée afin de consolider la paix et la sécurité dans notre monde.

Je reprends à présent mes fonctions de Président du Conseil de sécurité.

Je donne maintenant la parole aux membres du Conseil qui souhaitent faire une déclaration.

**M. Delattre** (France) : Je souhaiterais remercier la Guinée équatoriale d'avoir pris l'initiative d'organiser cette réunion sur la criminalité transnationale organisée en mer et saluer la présence parmi nous du Ministre équatorien des affaires étrangères et de la coopération pour présider cette séance importante. Je remercie également M. Yury Fedotov, Directeur exécutif de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONUDC), et M<sup>me</sup> Florentina Adenike Ukonga, Secrétaire exécutive de la Commission du golfe de Guinée, pour leurs interventions particulièrement éclairantes.

Je formulerai pour ma part trois observations. Premièrement, l'insécurité maritime résultant notamment de la criminalité transnationale en mer constitue une menace sécuritaire d'autant plus lourde que les enjeux économiques et sociaux associés sont considérables. Quelques chiffres suffisent pour prendre la mesure des risques posés par l'insécurité maritime, à commencer par le suivant : 90 % du commerce mondial sont maritimes. Le golfe de Guinée, comme cela a été dit, constitue l'un des plus grands gisements de pétrole off-shore de la planète, avec 24 milliards de barils de réserve estimés, soit 5 % des réserves mondiales, et près de 40 % du trafic maritime mondial transitent par le détroit de Bab el-Mandab. La criminalité transnationale organisée trouve donc en mer un terrain de jeu naturel, sinon privilégié, et les menaces qui pèsent sur la sûreté maritime sont tout sauf théoriques. La

piraterie maritime dans le golfe d'Aden ou les actions de brigandage dans le golfe de Guinée ont parfaitement illustré la menace que pouvait constituer la criminalité transnationale organisée en mer pour les individus, pour les États ou pour les entreprises. Certains groupes criminels savent par ailleurs tirer profit de l'insécurité maritime pour s'adonner à d'autres trafics, notamment le trafic de migrants, comme nous avons pu l'observer en Méditerranée. Que ce soit l'héroïne en provenance d'Afghanistan ou la cocaïne produite en Amérique du Sud, le trafic de drogue, qui transite souvent par la mer, alimente des groupes terroristes et déstabilise des économies entières en nourrissant le phénomène de corruption. Le pillage des ressources halieutiques est également une réalité qui déstabilise les régions côtières et engendre des conséquences environnementales et socioéconomiques particulièrement néfastes.

Deuxièmement, ce constat particulièrement alarmant n'en rend que plus indispensable une forte mobilisation internationale et régionale pour endiguer ces menaces transnationales. La France est pleinement engagée dans la lutte contre l'insécurité maritime dans de nombreuses régions, en particulier dans le golfe de Guinée, en Méditerranée et dans les Caraïbes. À titre national, et pour ne citer qu'un exemple, nous sommes présents depuis 25 ans dans le golfe de Guinée à travers la mission Corymbe et nos actions de coopération de sécurité et de défense. Nous nous appuyons sur un réseau permanent de coopérants pour aider les pays partenaires à renforcer la surveillance de leurs côtes et leurs capacités d'intervention, et nous formons depuis 2015 des experts à travers l'Institut de sécurité maritime interrégional d'Abidjan. Nous sommes également mobilisés au travers de l'action de l'Union européenne dans le golfe d'Aden avec l'opération Atalanta, qui a joué un rôle déterminant dans la diminution du nombre d'actes de piraterie dans cette région et mène de nombreux programmes de renforcement des capacités des États. L'opération Atalanta constitue ainsi une vraie « success story » qui a fait une différence majeure sur le terrain et qui doit être portée au crédit de l'Union européenne et des États concernés.

Dans le golfe de Guinée, les États de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest, de la Communauté économique des États de l'Afrique centrale et de la Commission du golfe de Guinée sont particulièrement mobilisés depuis 2013. La France a ainsi fortement appuyé, notamment par le biais du Groupe des Amis du golfe de Guinée du Groupe des Sept, la mise en place d'une architecture interrégionale

de sûreté maritime dans le cadre du processus de Yaoundé. La création du Centre interrégional de coordination pour la sûreté et la sécurité maritimes dans le golfe de Guinée, qui constitue un dispositif unique de mise en œuvre et de suivi de la stratégie régionale de lutte contre l'insécurité maritime, a marqué une étape majeure en ce sens.

Troisièmement, je voudrais, pour conclure, formuler trois recommandations en forme de priorités afin de renforcer notre engagement dans la lutte contre l'insécurité maritime. Première priorité : renforcer les capacités des États vulnérables. Il s'agit d'un point central pour prévenir et lutter contre tout le spectre des phénomènes de criminalité en mer – piraterie, trafic de drogue, trafic de pétrole, traite d'êtres humains ou trafic de migrants. Dans ce contexte, il est essentiel de mettre l'accent sur le développement d'une chaîne judiciaire et pénitentiaire en mesure de traiter ces phénomènes dans le cadre d'un état de droit. L'ONUDC a naturellement un rôle central à jouer dans ce domaine. Deuxième priorité : promouvoir une meilleure coordination des actions menées par l'ensemble des acteurs étatiques et les organisations régionales ou internationales afin, notamment, de renforcer le partage d'informations. Une coopération étroite avec les acteurs économiques et non gouvernementaux, à commencer par l'industrie maritime, est naturellement indispensable dans ce cadre. Troisième priorité, plus large : donner aux populations côtières des alternatives en poursuivant des politiques de développement ambitieuses. C'est la combinaison de ces trois axes d'action qui permettra de lutter efficacement contre la criminalité transnationale en mer.

Soyez assuré, Monsieur le Président, de la détermination de la France à continuer de ne ménager aucun effort en ce sens.

**M. Pecsteen de Buytswerve** (Belgique) : Nous remercions la Guinée équatoriale pour l'organisation de ce débat sur la sécurité maritime que nous estimons important et d'actualité. Je voudrais également remercier M. Fedotov et M<sup>me</sup> Adenike Ukonga pour leurs interventions.

Comme vous l'avez dit, Monsieur le Président, 90 % du commerce mondial est maritime, et la Belgique a toujours été une plaque tournante du commerce maritime international. Plusieurs sociétés de navigation et de dragage belges sont actives dans le monde entier et sont particulièrement exposées à la criminalité maritime. Le port d'Anvers est le hub maritime le plus important pour les transactions commerciales entre l'Union européenne

et le continent africain et a tissé des liens étroits avec plusieurs ports dans le golfe de Guinée, notamment Dakar, San Pedro, Cotonou et Kribi. L'augmentation de la piraterie dans le golfe de Guinée nous préoccupe. Depuis 2013, la Belgique a rejoint le Groupe du Groupe des Sept des Amis du golfe de Guinée en vue de soutenir le processus inter-régional de Yaoundé. Comme membre du groupe d'intervention de l'Union européenne pour la sécurité maritime dans le golfe de Guinée, la Belgique appuie, par des actions concrètes, le plan d'Action 2015-2020 de l'Union européenne en soutien aux efforts de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest, de la Communauté économique des États de l'Afrique centrale et de la Commission du golfe de Guinée.

La criminalité maritime transnationale est une problématique complexe aux multiples facettes. Elle a trait à la fois aux lacunes juridiques et sécuritaires dans les eaux internationales, à la difficulté d'assurer le contrôle de toutes les côtes maritimes ou encore au manque de coopération régionale et aux racines persistantes du crime organisé et du terrorisme. Pour faire face à ce défi multidimensionnel, une approche globale et intégrée est nécessaire, et les mesures à prendre touchent à de nombreux domaines, notamment la défense, la sécurité et la justice.

Sur le plan de la défense et de la sécurité tout d'abord, la Belgique s'est engagée dans plusieurs efforts internationaux importants. Mon pays participe à l'opération Atalanta, qui lutte contre la piraterie maritime autour de la Corne de l'Afrique, de la mer Rouge, du golfe d'Aden et de la mer d'Oman. La Belgique a déployé une frégate à quatre reprises, à chaque fois pour une période de trois mois. Nous avons également pris part au commandement de cette opération. Deuxièmement, la Belgique a aussi contribué à la création du Centre de sécurité maritime de la Corne de l'Afrique, dans lequel les forces marines et la navigation commerciale coopèrent étroitement. Enfin, depuis 2013, la Marine belge déploie chaque année un navire dans le golfe de Guinée pour appuyer les pays de la région en renforçant leurs capacités maritimes.

Ensuite, sur les plans policier et judiciaire, la Belgique s'est dotée d'importants moyens. Premièrement, grâce à l'entraide judiciaire, à une nouvelle législation et aux efforts proactifs de nos services de police et de justice, plusieurs pirates de premier plan ont été condamnés en Belgique. L'affaire la plus connue est probablement la condamnation de Mohamed Abdi

Hassan en 2013, qui était à l'origine de l'attaque, en 2009, du navire de dragage belge *Pompei*. Deuxièmement, sur la base de la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer, la Belgique a adopté une loi très progressiste offrant des possibilités flexibles d'auditionner, d'arrêter et de détenir des complices de pirates, impliquant une coopération étroite du personnel judiciaire, de la police et des forces de la marine. La Belgique a également mis au point un cadre juridique pour le déploiement de gardes armés privés pour la protection des navires marchands. Par ailleurs, la Belgique a pris à bras le corps la question du trafic maritime de stupéfiants. Au Port d'Anvers, la police locale, la police fédérale, l'inspection sociale, la douane et le parquet sont désormais rassemblés sous un même toit afin de favoriser les échanges et de renforcer l'efficacité. Il s'agit là d'un des premiers dispositifs de ce genre créés dans le monde.

Nos efforts à titre national sont donc importants. Et nous pensons que les États les plus exposés méritent d'être soutenus, car nous sommes tous concernés. L'appui fourni par les Nations Unies et plusieurs de ses entités – je pense notamment à l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime – est extrêmement utile et doit être amplifié. Mais nous le savons : nos efforts à titre national seront vains s'ils ne vont pas de pair avec une véritable coopération régionale et internationale. Là aussi, nous pouvons – nous devons – faire mieux, car c'est dans la fragmentation de nos efforts que le crime prospère.

Enfin, on ne pourra correctement appréhender le phénomène de la criminalité maritime si on n'en examine pas les racines profondes. Je pense, entre autres choses, à la détérioration des conditions économiques d'une large frange de la population ou à l'absence de perspectives d'avenir.

**M. Nebenzia** (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : Nous vous souhaitons la bienvenue, Monsieur le Ministre, dans votre rôle de Président du Conseil, et nous vous remercions d'avoir pris l'initiative d'organiser la présente séance. Nous remercions également M. Fedotov et M<sup>me</sup> Adenike Ukonga de leurs exposés.

Nous partageons les préoccupations suscitées par l'intensification des activités des groupes criminels internationaux, notamment en haute mer. Malheureusement, nous avons été incapables d'arrêter la spirale des migrations clandestines, qui ne cesse de s'aggraver, tandis que le trafic de drogues et d'armes prend de l'ampleur et la traite des personnes se poursuit. Aujourd'hui, dans plusieurs régions du monde, nous

sommes confrontés à des menaces de piraterie et de vols en mer. La Fédération de Russie est particulièrement préoccupée par les vols en mer commis récemment contre des navires commerciaux, à l'occasion desquels des membres d'équipage russes ont été pris en otages.

Il n'est certainement pas aisé de mener une action systématique pour prévenir et éliminer des activités criminelles complexes. Nous nous félicitons des efforts déployés dans ce sens par un certain nombre de mécanismes de l'ONU, qui ont prouvé leur efficacité à maintes reprises. Il s'agit notamment des sessions ordinaires de la Conférence des Parties à la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée et de la Commission pour la prévention du crime et la justice pénale, basée à Vienne. L'Assemblée générale et sa Troisième Commission se penchent régulièrement sur différents aspects de la répression des activités criminelles. Une coopération fructueuse est également menée au niveau régional dans le cadre de différents formats, notamment le Groupe de contact sur la lutte contre la piraterie au large des côtes somaliennes, la Commission du golfe de Guinée, le Forum maritime de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est et le Sommet sur la sécurité et la coopération maritimes en Asie de l'Est. L'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime œuvre activement dans ce domaine, principalement en fournissant une assistance technique spécialisée aux États intéressés, à leur demande. Nous saluons et appuyons ces efforts.

La Fédération de Russie a toujours été favorable au renforcement du rôle central de coordination de l'ONU en matière de lutte contre la criminalité. Nous estimons qu'il est nécessaire d'établir, sous l'égide de l'ONU, un mécanisme de coordination intergouvernemental universel, doté d'un large cadre fonctionnel géographique et indépendant du Groupe de contact sur la lutte contre la piraterie au large des côtes somaliennes et d'autres formats régionaux, en vue de lutter contre la criminalité et la piraterie maritimes. La création d'une telle structure spécialisée faciliterait grandement la résolution de nombreux problèmes dans le cadre de la lutte contre de nouveaux défis et menaces en haute mer.

Bien entendu, le Conseil a un rôle à jouer face à ces menaces. Il a souvent abordé des aspects spécifiques de la piraterie et des vols à main armée en mer dans diverses régions du monde, ainsi que de la traite des êtres humains dans les situations de conflit armé. Il va sans dire qu'il a également accordé une grande attention

aux liens étroits qui existent entre les conflits armés, le terrorisme et les diverses formes de criminalité transnationale organisée, notamment le trafic d'armes, de drogues et d'objets du patrimoine culturel ainsi que les migrations illégales. Le Conseil de sécurité s'est doté d'un solide fondement juridique dans tous ces domaines en adoptant des résolutions et des déclarations présidentielles spécifiques. Toutefois, il y a des domaines où son pouvoir et ses prérogatives ne sont pas aussi clairs. De nombreuses questions se poseraient si le Conseil de sécurité décidait de réglementer la pêche illicite, non déclarée et non réglementée, ou la dégradation de l'environnement maritime, par exemple. Aux termes de la Charte des Nations Unies, le Conseil a pour tâche de réagir aussi efficacement que possible aux situations de crises qui menacent la paix et la sécurité internationales.

Cela dit, nous réaffirmons notre détermination à continuer de contribuer au développement de la coopération internationale en matière d'application de la loi afin d'éliminer les menaces urgentes posées par la criminalité transnationale organisée.

**M. Cohen** (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*) : Je vous remercie, Monsieur Esono Angue, de vous être joint à nous et de présider la séance d'aujourd'hui. Je remercie également M. Fedotov et M<sup>me</sup> Ukonga pour leurs exposés. Les États-Unis remercient la Guinée équatoriale d'avoir inscrit à l'ordre du jour du Conseil de sécurité cet effet secondaire des plus problématiques de notre économie moderne et mondiale. Nous comptons tous sur les navires pour transporter les marchandises du monde entier en toute sécurité d'un port à l'autre. Nous avons tous intérêt à arrêter la criminalité en mer. Il s'agit d'un problème trop important pour qu'un seul pays puisse s'en occuper seul.

Chaque pays devrait déployer un large éventail d'outils – diplomatiques, économiques, sociaux, militaires, de renseignement, répressifs et judiciaires – pour s'attaquer à ce problème. De même, tous les pays qui ont ratifié la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée et ses protocoles devraient redoubler d'efforts pour l'appliquer plus efficacement. Nous exhortons tous les États qui ne l'ont pas encore fait à ratifier la Convention et tous les États parties à veiller à ce que leur législation nationale incrimine comme il convient les principales infractions énumérées dans la Convention et ses protocoles. Ce faisant, il sera plus facile pour les autorités chargées de l'application de la loi et de la justice pénale d'enquêter et de poursuivre les criminels transnationaux.

En outre, il existe de nombreuses résolutions du Conseil de sécurité qui promeuvent la sécurité maritime, et leur mise en œuvre assure la sécurité de nos mers. La résolution 1816 (2008) a conduit au déploiement coordonné de forces navales internationales pour lutter contre la piraterie au large des côtes somaliennes, ce qui s'est traduit par une diminution constante des attaques et détournements depuis 2011. La résolution 2036 (2012) a interdit l'exportation de charbon de bois somalien, ce qui a permis de couper une importante source de revenus des Chabab et d'affaiblir leur capacité à commettre leurs actes terroristes. La résolution 2216 (2015) a instauré un embargo ciblé sur les armes pour empêcher les actes qui menacent la paix, la sécurité et la stabilité au Yémen et, à cet égard, la marine américaine a saisi des armes destinées aux rebelles houthistes. La résolution 2375 (2017) interdit les transferts de navire à navire d'articles ou de marchandises à destination ou en provenance de la République populaire démocratique de Corée pour l'empêcher de vendre illégalement du charbon et d'acheter du combustible, et la résolution 2397 (2017) permet aux États de saisir et de confisquer tout navire violant ces sanctions. La résolution 2146 (2014) interdit les exportations illégales de pétrole en provenance de Libye et autorise les États à prendre des mesures contre ces navires par l'intermédiaire du Comité créé par la résolution 1970 (2011).

Outre ces outils, le renforcement des capacités est essentiel pour assurer la sécurité maritime. Les États-Unis sont un partenaire de longue date de nombreux pays dans ces efforts. Le Président Trump a renouvelé cet engagement dans son décret de février 2017 sur les organisations criminelles transnationales, dans lequel il a demandé à notre gouvernement d'aider nos partenaires à renforcer leurs capacités de sécurité maritime. À l'appui du processus de Yaoundé 2013, les États-Unis collaborent avec INTERPOL et l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime pour fournir une assistance à la Côte d'Ivoire, au Ghana, au Togo, au Bénin et au Nigeria dans le golfe de Guinée. Nous travaillons ensemble pour améliorer l'échange d'informations au niveau régional, les capacités d'interception et d'enquête des services de détection et de répression maritimes et les réformes juridiques. Pour lutter contre les activités au large des côtes africaines, le Commandement des forces des États-Unis en Afrique collabore depuis 2011 avec des partenaires européens et africains pour mener des exercices maritimes annuels en mer dans le golfe de Guinée et le golfe d'Aden, programmes qui ont renforcé la capacité des services de détection et de répression

à interdire les marchandises illicites, à lutter contre la traite des personnes et à prévenir la pêche illicite.

Le trafic international de drogues menace également la sécurité maritime, notamment pour les personnes qui dépendent de nos océans, d'autant plus que la production mondiale de cocaïne et d'opium a atteint des niveaux records en 2018. Pour y faire face, le Président Trump a annoncé dans son discours de septembre 2018 à l'Assemblée générale (voir A/73/PV.6) un appel mondial à l'action sur le problème mondial de la drogue, dans le but de réduire la demande de drogues, de couper l'approvisionnement en drogues illicites, d'élargir le traitement et de renforcer la coopération internationale.

La criminalité organisée en mer nous est préjudiciable et exige une réponse coordonnée de notre part à tous. Pour réaliser de réels progrès sur cette question, il faudra prendre des mesures concrètes et renforcer encore la coopération internationale, pour laquelle les États-Unis demeureront un partenaire solide.

**M. Ipo** (Côte d'Ivoire) : Monsieur le Président, puisqu'il s'agit de ma première prise de parole en plénière depuis l'accession de la République de Guinée équatoriale à la présidence du Conseil de sécurité, je voudrais, tout en saluant votre présence distinguée parmi nous, féliciter votre pays et adresser à l'Ambassadeur Ndong Mba, ainsi qu'à toute son équipe, mes vœux ardents de plein succès dans la conduite des travaux du Conseil, au cours du mois de février 2019.

La Côte d'Ivoire et la Guinée équatoriale, à l'instar des autres pays du golfe de Guinée, sont confrontées, depuis plusieurs années, à la persistance de l'insécurité maritime et des actes de piraterie. Eu égard à la place prépondérante du secteur maritime dans les économies des États du Golfe de Guinée, il apparaît clairement que les actes de piraterie maritime, en plus d'être une menace à la paix et à la sécurité, compromettent les efforts inlassables de développement économique et social des pays de la région. C'est donc à juste titre, que mon pays salue le choix, par la Guinée équatoriale, de ce thème sur la criminalité transnationale organisée en mer, dont les enjeux s'éclairent davantage, à la lumière des présentations enrichissantes faites par les éminents intervenants, à savoir M. Yury Fedotov et M<sup>me</sup> Adenike Ukonga, que ma délégation tient à féliciter.

La baisse régulière du nombre des attaques de navires entre 2013 et 2015 a entretenu l'espoir que le golfe de Guinée sortait progressivement des zones à risque maritime. En effet, selon les statistiques du Bureau

maritime international (BMI), les attaques des navires dans la région sont passées de 52 en 2013, à 41 en 2014, puis à 31 en 2015, soit une régression respectivement de 21 % et 24 % sur les deux périodes.

Malheureusement, ces actes de piraterie, qui ciblent principalement les navires marchands, ont connu une tendance haussière en Afrique de l'Ouest au cours de l'année 2018. En effet, selon le dernier rapport annuel du Centre d'information sur la piraterie du BMI, le nombre d'actes recensés entre la Côte d'Ivoire et la République démocratique du Congo a plus que doublé, pour atteindre le nombre de 82 sur un total de 87 répertoriés autour du continent africain. La zone a aussi concentré les actes les plus violents notamment, 100 % des six détournements de navires de l'année; 13 des 18 incidents ayant impliqué des tirs d'armes à feu sur les bateaux; 130 des 141 prises d'otages; et 78 des 83 kidnappings contre rançon constatés dans le monde.

Les actes de piraterie constituent pour ces États, une source de vive préoccupation, d'autant plus qu'ils touchent dorénavant à la sûreté et à la sécurité de leurs infrastructures portuaires, véritables poumons des économies locales. Pour endiguer ces menaces, les États du golfe de Guinée ont perçu l'impérieuse nécessité d'apporter des réponses efficaces et pérennes à ce phénomène. Ainsi, s'appropriant la résolution 2039 (2012), qui les encourage « à élaborer une stratégie régionale de lutte contre la piraterie », et à créer un mécanisme multinational et transrégional couvrant toute la région du golfe, ces États ont élaboré une stratégie commune de lutte contre l'insécurité maritime dans le golfe de Guinée. Cet instrument a été adopté par les chefs d'État et de gouvernement de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), de la Communauté économique des États de l'Afrique centrale et la Commission du golfe de Guinée lors du sommet de Yaoundé tenu le 25 juin 2013. Ce sommet leur a également permis d'approuver un code de bonne conduite et un mémorandum d'entente sur la sécurité maritime dans le golfe de Guinée, créant un centre interrégional de coordination à Yaoundé, au Cameroun. Ce centre devra coopérer avec les centres régionaux de coordination de la sécurité maritime établis à Pointe-Noire, au Congo, pour l'Afrique centrale, et à Abidjan, pour l'Afrique de l'Ouest. Ce maillage institutionnel, en parfaite harmonie avec la Stratégie africaine intégrée pour les mers et les océans à l'horizon 2050, s'est enrichi avec la mise en place de stratégies sous-régionales de lutte, à l'instar de la

Stratégie maritime intégrée de la CEDEAO, adoptée le 29 mars 2014, à Yamoussoukro, en Côte d'Ivoire.

La recrudescence des actes de piraterie interpelle le Conseil sur l'urgence de renforcer les capacités des États de la région aux niveaux logistique et opérationnel et de promouvoir davantage la coopération sous-régionale. La Côte d'Ivoire reste convaincue que les stratégies sous-régionales et régionales ne seront efficaces que si elles reposent avant tout sur des stratégies et capacités nationales fortes, dans la mesure où la responsabilité première d'assurer la paix et la sécurité incombe à chaque État. Guidé par cette conviction, mon pays s'est donc doté, avec l'appui de ses partenaires bilatéraux et multilatéraux, d'une stratégie nationale de l'action de l'État en mer, pour un espace maritime ivoirien sécurisé, propre et durable, au service de la prospérité économique et du développement humain. La mise en œuvre de cette stratégie a nécessité l'acquisition de quatre patrouilleurs et l'ouverture, dans les deux principaux ports du pays, de centres opérationnels maritimes permettant à la marine nationale de mieux identifier et stopper les menaces, de protéger les ressources maritimes du pays et de partager les données avec les pays voisins.

Ma délégation saisit l'occasion de ce débat pour réitérer les remerciements du Gouvernement ivoirien à ses partenaires bilatéraux et multilatéraux pour leur appui multiforme à la mise en œuvre de l'action de l'État en mer et à la création des capacités nationales permettant de faire face au défi de l'insécurité maritime. En matière de coopération sous-régionale, mon pays, en abritant le Centre régional de sécurité maritime de l'Afrique de l'Ouest et l'Institut de sécurité maritime intégrée, démontre clairement son engagement en faveur de la lutte contre l'insécurité maritime.

La Côte d'Ivoire salue les efforts des États du golfe de Guinée visant à renforcer leurs capacités nationales, en parfaite synergie avec l'Union africaine et tous les partenaires internationaux. Elle est d'avis que, pour être efficace, l'action des États du golfe de Guinée doit s'inscrire dans le triptyque coopération-coordination-collaboration. Il nous faut renforcer la coordination entre les acteurs institutionnels nationaux, notamment les marines, les polices côtières, les polices des ports, les douanes et les autorités judiciaires. À terme, cette coordination devrait permettre la mise en place d'un espace unique, où les institutions policières, douanières et judiciaires des États partageraient les informations, et où le droit de poursuite en mer et sur terre contre les auteurs d'actes de piraterie maritimes serait reconnu.

Par ailleurs, la recherche de solutions durables contre les actes de piraterie maritimes doit s'appréhender dans le cadre d'une approche holistique intégrant la lutte contre la pauvreté et le chômage, deux fléaux qui favorisent le recrutement de nombreux jeunes par les réseaux de criminalité maritime. À cet égard, mon pays tient à souligner le rôle important de l'Organisation des Nations Unies, en particulier du Conseil de sécurité. Il salue l'action de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime pour son assistance technique au renforcement des capacités des États de l'Afrique de l'Ouest.

Pour clore mon propos, je voudrais réaffirmer la conviction de mon pays que le renforcement des capacités nationales et la coopération entre les États, les organismes régionaux et internationaux doivent être les ferments de notre action, pour une lutte efficace contre l'insécurité et la piraterie maritimes dans le golfe de Guinée.

**M. Schulz** (Allemagne) (*parle en anglais*) : Qu'il me soit tout d'abord permis de dire que nous sommes reconnaissants à la Guinée équatoriale d'avoir organisé le présent débat. Nous vous remercions, Monsieur le Ministre, de présider cette séance et voudrions remercier également les intervenants, M. Fedotov et M<sup>me</sup> Adenike Ukonga, pour leurs excellents exposés.

Les actes de piraterie et vols à main armée en mer ainsi que d'autres activités illicites et illégales dans le golfe de Guinée demeurent une source de préoccupation. Il ne s'agit pas de délits mineurs. Si rien n'est fait, ces activités risquent de déstabiliser la région tout entière. Comme nous l'ont dit les intervenants ce matin, les États côtiers, la région et la communauté internationale dans son ensemble ont pris la mesure des risques et agi en conséquence. Toutefois, nous pouvons et nous devons faire plus. Nous pouvons pour cela nous appuyer sur une base solide alliant efforts régionaux et coopération internationale dans le golfe de Guinée. Nous saluons le leadership dont ont fait preuve les pays de la région. Le sommet de juin 2013 entre les membres de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest, de la Communauté économique des États de l'Afrique centrale et de la Commission du golfe de Guinée (CGG) a marqué un tournant. Je suis particulièrement reconnaissant à M<sup>me</sup> Florentina Adenike Ukonga de la CGG pour la qualité du travail qu'accomplit la Commission depuis de nombreuses années à ce sujet.

L'Allemagne est active dans la région depuis déjà un certain nombre d'années, à la fois au niveau bilatéral et dans le cadre de l'Union européenne. Nous avons notamment soutenu le Processus de Yaoundé pour la sécurité maritime en Afrique de l'Ouest. Qu'il me soit permis ici de donner deux exemples. L'Allemagne a contribué au financement du Centre interrégional de coordination pour la sûreté et la sécurité maritimes dans le golfe de Guinée à Yaoundé et, en tant que membre du Groupe des Amis du Golfe de Guinée, du Groupe des Sept, l'Allemagne a participé au financement de quatre centres régionaux de coordination au Bénin, au Ghana, en Côte d'Ivoire et à Cabo Verde.

N'oublions pas non plus le rôle important joué par l'Union européenne. Celle-ci finance notamment le Réseau interrégional pour le golfe de Guinée, et son prédécesseur avant lui, le projet Routes maritimes critiques. Et elle va continuer d'apporter son aide et son assistance, dans le cadre de sa stratégie pour le golfe de Guinée, qui vise à soutenir les efforts des États côtiers et des organisations régionales.

Toutefois l'effort stratégique accru de l'Union européenne en faveur de la sécurité maritime s'étend au-delà du golfe de Guinée. Dans le cadre de sa politique de sécurité et de défense commune – à laquelle plusieurs orateurs ont fait allusion aujourd'hui –, l'Union européenne a notamment déployé une opération militaire et une mission civile axées sur la mer dans la Corne de l'Afrique : l'opération navale Atalanta et la mission de l'Union européenne visant au renforcement des capacités en Somalie. L'Allemagne contribue du personnel et des moyens à ces deux missions. En outre, l'Allemagne soutient actuellement à hauteur d'1 million d'euros la mise en œuvre de l'Accord relatif aux mesures du ressort de l'État du port, élaboré par l'Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture, afin d'aider les États du port dans leur lutte contre la pêche illégale. L'appropriation régionale, dans ce contexte, est la clef du succès.

S'attaquer aux réseaux criminels qui se livrent à la piraterie, au trafic, aux vols en tout genre nécessite de faire preuve de créativité et d'endurance. Les crimes commis en haute mer paient bien et les réseaux criminels ont montré une grande capacité d'adaptation pour protéger leurs sources de revenus. Nous avons besoin de conjuguer renseignements, services de police et soutien des forces armées. Nous devons tarir les flux financiers et recouvrer les fonds issus des activités criminelles. Dans le même temps, nous devons nous pencher sur

les causes profondes de ce problème. La lutte contre les réseaux criminels en mer ne peut réussir que si le développement socioéconomique de la région est encouragé. Le manque d'emplois et de perspectives peut pousser les populations marginalisées vers les activités illégales. Sans aucune source légale de revenu, les jeunes sont facilement attirés par les réseaux criminels.

Une fois de plus, nous remercions la Guinée équatoriale d'avoir organisé ce débat. En tant que nation commerçante, l'Allemagne dépend fortement de la liberté des mers. Nous continuerons donc d'appuyer les initiatives régionales et multilatérales visant à garantir une navigation sûre et sans entrave.

**M. Singer Weisinger** (République dominicaine) (*parle en espagnol*) : Je tiens à remercier M. Yury Fedotov, Directeur exécutif de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime, et S. E. Mm<sup>e</sup> Florentina Adenike Ukonga, Secrétaire exécutive de la Commission du golfe de Guinée, pour les exposés très instructifs qu'ils ont présentés aujourd'hui au Conseil. Et à travers vous, Monsieur le Ministre, je veux aussi remercier la Guinée équatoriale pour avoir coordonné ce débat sur un problème que la République dominicaine considère elle aussi comme particulièrement important.

La criminalité transnationale organisée en mer demeure une des grandes menaces qui pèsent sur la sécurité internationale et la stabilité économique mondiale. C'est évident lorsqu'on considère que la mer, qui occupe les deux tiers de la planète, est un espace absolument essentiel pour la poursuite du développement de l'humanité. Il incombe donc à tous les États, quelle que soit leur situation géographique, de protéger ce bien commun essentiel. Les actes de piraterie, les vols à main armée, le trafic d'armes et de drogue, le trafic illicite de migrants et la traite d'êtres humains, comme nous l'avons déjà vu, ne sont que quelques-uns des fléaux causés par la criminalité organisée dans nos mers et océans, dont les modes opératoires changent constamment. Cela exige des mesures appropriées. À cet égard, la disponibilité des ressources et la coopération entre les États sont essentielles.

Parmi les fléaux qui ont été mentionnés, l'un des plus pernicious est le trafic transnational de drogue, qui touche presque toutes les régions, et notre pays ne fait pas exception. Quelle que soit la place de nos pays dans l'éventail des activités de ces organisations criminelles, qu'il s'agisse de la production, du trafic ou de la consommation, les graves conséquences négatives de ces activités déchirent nos sociétés et nos économies.

Les chiffres disponibles concernant cette problématique sont bouleversants et alarmants. Le trafic de cocaïne et d'héroïne a fait place à un trafic par voie maritime de substances plus meurtrières, qualifié d'épidémie. Je veux parler du trafic d'opioïdes, qui, en 2018, représentait environ 90 % des saisies mondiales dans les seuls pays d'Afrique du Nord, d'Afrique centrale et d'Afrique de l'Ouest, et qui, aux États-Unis, ont coûté la vie à quelque 48 000 personnes en 2017, soit 68 % des victimes d'overdoses.

Face à cette réalité, nous comprenons bien qu'au-delà des risques qu'il fait peser sur la santé publique, le trafic transnational de drogue constitue un obstacle à l'économie et une menace pour la sécurité nationale de nos pays, fragilisant l'état de droit, érodant la confiance du public, accentuant les faiblesses de nos régions et limitant notre développement.

D'après notre expérience régionale, nous savons que la lutte contre la criminalité transnationale organisée et contre l'utilisation de nos mers et océans à ces fins dépend dans une large mesure de notre capacité de renforcer la coopération entre nos pays. Il s'agit d'unir nos efforts pour combattre un mal commun qui nous touche tous, en optimisant les ressources et en renforçant nos capacités nationales et régionales.

L'exécution d'opérations maritimes conjointes, l'amélioration de la collecte, de l'analyse et de l'échange de renseignements, l'optimisation des infrastructures, des équipements et de la formation, le recours aux systèmes judiciaires et aux forces de l'ordre, notamment les douanes, les organismes de lutte contre les stupéfiants et les gardes côtes, sont autant de mesures conformes aux instruments internationaux pertinents qui nous permettront garantir la protection de notre espace maritime. Tout cela doit être en phase avec les menaces auxquelles nous sommes confrontés et la capacité de chaque État, puisque certains pays de transit, comme le nôtre, supportent une responsabilité parfois disproportionnée par rapport à d'autres qui sont les pays de destination ou le marché final.

Une telle analyse est importante à chaque fois que l'on veut régler un problème global qui a une incidence distincte sur les différents États et qui tend à drainer des ressources essentielles à l'élaboration de politiques sociales fondamentales. Nous devons nous demander si cette stratégie est bénéfique pour tous et comment les mécanismes de coopération pourraient permettre une meilleure répartition du fardeau des responsabilités.

Enfin, en tant que stratégie de politique préventive, il nous faut aborder les causes profondes qui poussent les jeunes vers la criminalité transnationale organisée, notamment les perspectives limitées de développement.

**M. Ma Zhaoxu** (Chine) (*parle en chinois*) : Je remercie la Guinée équatoriale d'avoir pris l'initiative d'organiser ce débat public durant sa présidence du Conseil de sécurité pour ce mois. Je souhaite la bienvenue à New York à S. E. M. Oyono Esono Angue, Ministre des affaires étrangères et de la coopération de la Guinée équatoriale, et le remercie de présider cette séance. Je remercie également de leurs exposés M. Fedotov, Directeur exécutif de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime, et M<sup>me</sup> Adenike Ukonga, Secrétaire exécutive de la Commission du golfe de Guinée (CGG).

Les océans sont une source de richesses dont nous dépendons pour notre survie et notre développement. Ils sont essentiels à la paix et à la sécurité internationales, à l'interconnectivité et au libre-échange. Les actes de piraterie et les vols à main armée en mer continuent de se produire fréquemment. Le trafic d'armes et de drogues et la traite des personnes par voie maritime sont également des phénomènes endémiques. Les fonds illicites affluent vers les organisations terroristes, les forces extrémistes et les groupes criminels, ce qui exacerbe l'instabilité nationale et régionale et menace la paix et la sécurité internationales.

Ces dernières années, les actes de piraterie dans le golfe d'Aden ont considérablement diminué grâce aux efforts concertés de la communauté internationale. Toutefois, la situation de la sécurité maritime dans le golfe de Guinée, au large des côtes occidentales de l'Afrique, reste sombre et a gravement pesé sur le développement socioéconomique des États côtiers d'Afrique. La Chine appuie toujours activement une coopération mutuelle, pragmatique et gagnant-gagnant dans le domaine de la sécurité maritime et souscrit à la nouvelle stratégie commune, globale, intégrée et durable en la matière. Nous soutenons les efforts déployés par les pays concernés pour renforcer la coordination, établir des stratégies et des mécanismes communs et lutter contre la criminalité transnationale organisée en mer, favorisant ainsi le développement et la prospérité des États côtiers et des régions. Je voudrais souligner les points suivants.

Premièrement, nous devons appuyer les efforts de renforcement des capacités des États côtiers, tout en respectant leur souveraineté. Il s'agit d'aider les

États côtiers à améliorer leur législation nationale, à mettre en place des forces de sécurité maritime et à les développer. La communauté internationale doit participer activement à la construction, à l'exploitation et à l'entretien de ports et autres installations des États côtiers afin qu'ils puissent mieux servir les navires s'agissant de l'amarrage, de l'approvisionnement et de l'entretien et soient mieux équipés pour fournir un appui logistique adéquat. Il est également nécessaire d'aider les zones et les États côtiers, ainsi que les pays de la région, à améliorer leur capacité opérationnelle en matière de détection, de répression et de surveillance conjointes.

Deuxièmement, les organisations régionales et sous-régionales doivent jouer un rôle plus important, et un mécanisme à long terme doit être mis en place au niveau régional. La Chine se félicite de l'adoption de la Charte africaine sur la sûreté et la sécurité maritimes et le développement en Afrique lors du Sommet extraordinaire des chefs d'État et de gouvernement de l'Union africaine sur la sécurité et la sûreté maritimes et le développement en Afrique, qui indique la voie à suivre pour que les pays africains abordent ensemble les questions de sécurité maritime et développent l'économie marine. Nous appelons la communauté internationale à appuyer les organisations régionales et sous-régionales, telles que l'Union africaine, la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest, la Communauté économique des États de l'Afrique centrale et la CGG dans leurs efforts pour mettre pleinement en œuvre cette stratégie antipiraterie globale. Nous appuyons le renforcement des capacités du Centre régional de sécurisation maritime de l'Afrique centrale, du Centre régional de sécurisation maritime de l'Afrique de l'Ouest et du Centre interrégional de coordination pour la sûreté et la sécurité maritimes dans le golfe de Guinée par le biais d'une augmentation des financements, d'un apport technologique et d'un renforcement du partage d'informations afin que les mécanismes régionaux puissent fonctionner pleinement et efficacement sur le long terme.

Troisièmement, il est nécessaire de mobiliser des ressources pour renforcer la coopération internationale. Les organismes compétents des Nations Unies, tels que l'Organisation maritime internationale, et INTERPOL doivent fournir une assistance accrue aux États côtiers. Faisant fond sur les succès passés et sur la base de consultations approfondies avec les États côtiers, la communauté internationale doit renforcer l'application conjointe des lois, accroître le nombre de transferts de pirates et d'autres personnes soupçonnées de criminalité

transnationale organisée en mer, intensifier l'échange de preuves et d'informations et faciliter les enquêtes, les poursuites et les procès dans les affaires pertinentes en apportant toute l'assistance nécessaire.

Quatrièmement, je voudrais signaler l'importance de l'augmentation de l'aide au développement en faveur des États côtiers. Le développement est l'élément primordial pour résoudre tous les problèmes. La communauté internationale doit examiner les plans de développement économique et social de ces pays et augmenter son assistance pour les aider à éliminer les causes de la pauvreté et de l'injustice sociale, à accélérer le développement socioéconomique et à accroître le taux d'emploi des jeunes et la coopération contre le terrorisme, afin de lutter efficacement contre la criminalité transnationale organisée en mer.

La Chine a toujours été l'ami fidèle, le partenaire et le frère des États africains et a toujours été à leurs côtés dans les moments difficiles. Nous adhérons aux principes politiques de la sincérité, des résultats concrets, des affinités et de la bonne foi envers l'Afrique, nous défendons les valeurs de l'amitié, de la justice et des intérêts partagés et nous aidons activement l'Afrique à renforcer ses capacités en matière de sécurité. Conformément aux résolutions pertinentes du Conseil de sécurité, la Chine a effectué des opérations d'escorte dans les eaux côtières de la Somalie, a participé activement à la coopération internationale contre la piraterie dans le golfe de Guinée et a aidé les États côtiers à améliorer les infrastructures et à renforcer d'autres capacités.

La Chine continuera de mettre en œuvre le Plan d'action de Beijing, adopté en septembre 2018 lors du Sommet du Forum sur la coopération sino-africaine, afin de renforcer nos échanges et notre coopération avec les ports africains et d'aider les pays africains à promouvoir l'informatisation des ports. Nous allons accroître notre assistance à l'Afrique pour la défense et la sécurité et renforcer la coopération basée sur les résultats dans les domaines de la gouvernance sociale, du maintien de la paix et de la lutte contre le terrorisme et la piraterie. Le fonds de coopération sino-africain pour la paix et la sécurité sera mis en place pour soutenir les efforts de l'Afrique visant le renforcement des capacités des forces de l'ordre dans le domaine maritime. La Chine est prête à poursuivre ses efforts pour aider les pays africains à parvenir à une paix durable et à une prospérité commune.

**M. Djani** (Indonésie) (*parle en anglais*) : Tout d'abord, je tiens à remercier la Guinée équatoriale d'avoir organisé un débat sur ce sujet important et à souhaiter

la bienvenue à S. E. M. Simeon Oyono Esono Angue, Ministre des affaires étrangères et de la coopération de la République de Guinée équatoriale. Votre présence, Monsieur le Président, a certainement donné le ton aux discussions importantes d'aujourd'hui. Je voudrais aussi remercier le Directeur exécutif, M. Fedotov, et M<sup>me</sup> Ukonga de leurs exposés.

En tant que plus grand État archipel du monde, avec 17 504 îles, et ayant une position stratégique entre les océans Indien et Pacifique, l'Indonésie sait très bien que rien ne peut remplacer une politique ferme et une réaction rapide des forces de l'ordre pour contrer toute menace ou tout acte mettant en danger la sûreté et la sécurité de ses espaces maritimes. Nous pensons que la criminalité transnationale organisée, où que les infractions soient commises, peut constituer une menace contre la paix et la sécurité, et elle doit donc être combattue de façon globale et collective par la communauté internationale. Les effets néfastes de la criminalité transnationale organisée ne sont ni isolés ni locaux, mais sont de plus en plus d'ordre régional et mondial. Les groupes commettant de tels crimes n'opèrent pas seulement dans les pays ayant des forces de l'ordre faibles ou des capacités de gouvernance insuffisantes. Ils profitent également des aspects plus perfectionnés de l'économie mondiale, tels que les réseaux bancaires, commerciaux et de communication, afin d'élargir pleinement l'ampleur de leurs activités criminelles. La technologie a rendu les criminels plus insaisissables. S'agissant du débat d'aujourd'hui, la délégation indonésienne voudrait souligner les éléments suivants.

Premièrement, nous devons mieux comprendre la nature et la menace de la criminalité transnationale organisée, ainsi que ses incidences sur la paix et la sécurité internationales. Le rapport de 2010 de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONUDC) intitulé *The Globalization of Crime* (Mondialisation de la criminalité) avait signalé une absence d'informations disponibles sur les marchés et les tendances de la criminalité transnationale. À présent, près de 10 ans après la publication du rapport, le Conseil de sécurité se doit d'examiner toutes les options disponibles afin de comprendre les menaces posées par la criminalité transnationale organisée, s'agissant en particulier des menaces de la criminalité maritime. À cet égard, le Conseil peut envisager de prier le Secrétariat d'élaborer un rapport recensant les options permettant de renforcer la coopération et la coordination, de formuler des recommandations pour mieux prévenir et contrer la

criminalité transnationale organisée en mer, dans le cadre juridique applicable, et d'en rendre compte au Conseil régulièrement.

Deuxièmement, l'Indonésie est convaincue qu'il faut renforcer les capacités nationales en matière de poursuites judiciaires et de répression. Presque toutes les étapes des activités de la criminalité transnationale organisée en mer – que ce soit la planification, l'exécution, les flux financiers ou la conservation du produit des crimes – peuvent se produire simultanément dans différentes juridictions. Les États Membres doivent donc renforcer leur régime juridique afin de permettre une coopération internationale efficace dans ce domaine, notamment pour les extraditions, l'entraide judiciaire et les enquêtes conjointes. La juridiction doit être une passerelle, et non pas un obstacle, permettant de remédier aux méfaits et de garantir la justice. Lorsque les crimes sont commis au-delà de toute juridiction nationale, les États sont encouragés à recourir à des opérations maritimes conjointes ou coordonnées pour les combattre, tout en respectant le droit de la mer.

Troisièmement, l'Indonésie préconise fermement aussi le rôle crucial des mécanismes régionaux en tant que premiers intervenants face à la criminalité transnationale organisée en mer. De nombreux mécanismes ont été établis dans la région Asie-Pacifique pour lutter contre le fléau de la criminalité transnationale organisée, notamment les patrouilles du détroit de Malacca par l'Indonésie, la Malaisie et Singapour. En outre, une patrouille trilatérale a été lancée en 2016 par l'Indonésie, la Malaisie et les Philippines pour contrer les crimes maritimes dans la mer de Sulu. Cette coopération envisage une patrouille navale coordonnée pour sécuriser les routes commerciales maritimes importantes de la mer de Sulu et de la mer des Célèbes. Nous pensons également que tous les pays intéressés doivent participer au débat sur la sécurité maritime et doivent être soutenus par les efforts déployés sous les auspices du Forum maritime de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ASEAN), du Forum régional de l'ASEAN, de l'Association des États riverains de l'océan Indien et d'autres instances. Les organisations internationales telles que l'Organisation maritime internationale et l'Organisation internationale du Travail doivent également appuyer les efforts régionaux.

Quatrièmement, l'Indonésie voudrait aussi mentionner pendant le débat d'aujourd'hui une forme naissante de la criminalité transnationale organisée, à savoir les infractions liées à la pêche, qui revêtent non

seulement des aspects criminels ayant une dimension transnationale, mais aussi une facette touchant les droits de l'homme. D'après notre expérience, de nombreux navires qui commettent des crimes relatifs à la pêche sont également impliqués dans des violations des droits de l'homme, en particulier le travail forcé des personnes victimes de la traite. Des études révèlent que les infractions liées à la pêche impliquent des responsables de grandes entreprises, des personnalités de haut rang, des soutiens politiques et des ressources financières massives. Pour l'Indonésie, le problème de la pêche illicite, non déclarée et non réglementée est un crime nécessitant une action commune. Les infractions relatives à la pêche menacent non seulement l'économie des pays qui en sont victimes, mais aussi la viabilité de leur environnement marin. Cette préoccupation est également soulignée dans le rapport de 2011 de l'ONUSD. Il est grand temps que le Conseil discute de ce problème.

La criminalité en mer est de nature transnationale, transfrontière et extrajudiciaire. Autrefois, la mer était un vaste espace aquatique où les criminels pouvaient être insaisissables en se cachant derrière les vagues et les récifs. De nos jours, grâce aux progrès technologiques, les navires criminels sont devenus des points sur un écran d'ordinateur et sont faciles à reconnaître sur une carte satellitaire. Ce qui est maintenant nécessaire, c'est une responsabilité collective, une démarche commune et une action conjointe des nations pour lutter contre cette criminalité séculaire. Le Conseil, conformément à son mandat, doit être actif pour garantir la paix en mer et la navigation des navires en toute sécurité.

**M. Meza-Cuadra** (Pérou) (*parle en espagnol*) : Nous remercions la Guinée équatoriale d'avoir organisé le présent débat, et nous vous remercions, Monsieur le Ministre, d'être parmi nous pour le présider. Nous remercions également le Directeur exécutif de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONUSD) et la Secrétaire exécutive de la Commission du golfe de Guinée de leurs exposés.

Le Pérou s'inscrit dans une culture millénaire qui a toujours reconnu la richesse marine de ses côtes, et la pêche est pour nous, encore aujourd'hui, une source importante de subsistance et de développement. Nous accordons donc la plus grande importance à la protection et à la surveillance des espaces maritimes. Nous sommes gravement préoccupés par la menace que font peser la piraterie et les vols à main armée en mer sur la navigation internationale, la sécurité et la croissance

économique, en particulier dans le golfe de Guinée, ainsi que sur la sécurité et le bien-être des gens de mer.

Nous soulignons donc qu'il importe d'adopter une approche intégrée, dirigée par les pays de la région, pour lutter contre la criminalité maritime, approche qui doit notamment s'attaquer aux causes profondes de cette menace. C'est particulièrement urgent dans un monde à l'interdépendance croissante, où le commerce mondial transite à 90 % par les voies maritimes.

Bien que l'attention de la communauté internationale en la matière se soit concentrée sur la Corne de l'Afrique et l'Asie du Sud-Est, le golfe de Guinée est lui aussi en train de devenir une plaque tournante de la criminalité maritime et de la piraterie, qui cherchent à s'arroger les richesses provenant d'énormes ressources pétrolières et gazières, comme le montrent les statistiques pour 2018. Nous condamnons donc les assassinats, les prises d'otages et les vols commis par des pirates actifs dans le golfe de Guinée et ailleurs, et nous exhortons les États des régions concernées à coopérer pour poursuivre les responsables en justice et pour renforcer les systèmes judiciaires et resserrer la coopération judiciaire.

Nous appelons également tous les États, ainsi que le secteur privé, à promouvoir de nouvelles synergies, notamment s'agissant de l'échange d'informations et de renseignements. Nous nous préoccupons par ailleurs que certaines des drogues produites en Amérique du Sud et en Asie, lorsqu'elles transitent vers les marchés européens, passent par le golfe de Guinée. Cela met aussi en lumière le lien qui unit la piraterie et les vols à main armée en mer à la criminalité transnationale organisée, laquelle inclut le trafic de drogues.

Le Pérou réaffirme sa préoccupation – exprimée par le Conseil dans sa déclaration présidentielle S/PRST/2018/9, publiée en mai dernier – devant le lien entre la criminalité transnationale et le terrorisme, lien grâce auquel des groupes terroristes de l'Afrique de l'Ouest et du Sahel pourraient bénéficier des revenus générés par des actes de piraterie et des vols à main armée. À cet égard, nous saluons la bonne coopération que l'ONUSC entretient avec l'Institut interrégional de recherche des Nations Unies sur la criminalité et la justice et avec INTERPOL.

De la même manière, tout en reconnaissant les efforts que l'Organisation maritime internationale déploie dans la région, nous l'exhortons à envisager de nouvelles avenues de coopération et synergies possibles

en matière de sécurité maritime. Nous encourageons les organisations régionales à participer activement à la lutte contre la criminalité maritime, sur la base du droit international en vigueur, y compris la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer. Il importe également de régler les différends relatifs aux délimitations maritimes afin d'assurer une stabilité et une sécurité accrues dans les zones concernées.

Pour terminer, je voudrais réaffirmer que c'est aux États qu'il incombe au premier chef d'éliminer la piraterie et les vols à main armée en mer, et insister de nouveau sur le rôle important que l'ONU est appelée à jouer à l'appui des efforts nationaux et régionaux déployés contre cette menace.

**M. Alotaibi** (Koweït) (*parle en arabe*) : Je tiens tout d'abord à vous souhaiter la bienvenue à New York, Monsieur le Président, et à vous remercier d'avoir organisé la présente séance. Je remercie également M. Yury Fedotov, Directeur exécutif de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONUSC), et M<sup>me</sup> Florentina Adenike Ukonga, Secrétaire exécutive de la Commission du golfe de Guinée, de leurs exposés très utiles.

Je tiens enfin à présenter mes félicitations au représentant de la République populaire de Chine et à son pays ami à l'occasion du Nouvel An chinois.

Dans notre débat d'aujourd'hui, je voudrais me concentrer sur trois questions : premièrement, les efforts déployés au niveau international; deuxièmement, les ramifications de la criminalité transnationale organisée; et, troisièmement, l'importance de la coopération internationale.

En ce qui concerne la première question, des efforts inlassables ont été consentis au niveau international pour protéger et préserver les mers. Il s'agit notamment de la conclusion de diverses conventions et de la tenue de diverses conférences régionales et internationales, telles que la réunion ministérielle sur l'océan Indien occidental, à Maurice en avril 2018, qui a abouti à la Déclaration de Maurice sur la sécurité maritime, et à l'accord sur la coordination des opérations maritimes dans l'océan Indien occidental. Ces mesures régionales développent et promeuvent le cadre juridique international nécessaire pour garantir la sécurité des transports maritimes, et ont des incidences positives sur la paix, la sécurité et la coopération, ainsi que sur les relations amicales entre toutes les nations et sur le progrès socioéconomique des peuples.

Selon le rapport du Secrétaire général sur les océans et le droit de la mer (A/73/368), 80 % du commerce mondial s'effectue par la voie maritime, principal moyen des échanges internationaux et facteur incontournable de la réalisation du Programme de développement durable à l'horizon 2030.

Deuxièmement, en ce qui concerne les répercussions de la criminalité transnationale organisée en mer, de tels agissements font peser une grave menace sur la paix et la sécurité internationales. Des groupes terroristes tels que ceux du golfe d'Aden, de la côte somalienne et du golfe de Guinée sont impliqués dans nombre d'activités illégales, notamment le trafic de drogues, la contrebande d'armes, le trafic de migrants, la traite d'êtres humains, la piraterie et les vols à main armée, ainsi que les activités terroristes contre les navires en mer et les enlèvements contre rançon.

La concrétisation de ces desseins illégaux cause des dégâts considérables et de nombreuses pertes en vies humaines, et peut également porter atteinte au commerce international, à l'approvisionnement énergétique et à l'économie mondiale en général. À titre d'exemple, la migration clandestine en mer représente aujourd'hui l'un des plus grands défis lancés à la communauté internationale, d'autant qu'elle revêt une dimension sécuritaire et humanitaire. Selon les statistiques fournies par l'Organisation internationale pour les migrations, 1 514 personnes sont mortes en mer au cours des seuls sept premiers mois de 2018. En 2017, ce sont 3 140 personnes qui ont perdu la vie en tentant de se rendre en Europe.

Dans certains États, le vide ou les troubles politiques, les récessions économiques ou l'augmentation du taux de chômage et de la pauvreté créent un terrain propice à l'intensification de la criminalité transnationale organisée et à la prolifération des organisations terroristes qui commettent des crimes tels que ceux que j'ai évoqués tout à l'heure. Cela exacerbe également la complexité et la durée des conflits. Tout cela exige que nous redoublions d'efforts à l'échelon international pour lutter contre la piraterie sous toutes ses formes, afin de préserver l'approvisionnement énergétique, le commerce international et le transport maritime.

L'article 100 de la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer dispose que :

« Tous les États coopèrent dans toute la mesure du possible à la répression de la piraterie en

haute mer ou en tout autre lieu ne relevant de la juridiction d'aucun État. »

À cet égard, nous soulignons la ferme volonté de mettre en œuvre les mesures énoncées dans la résolution 2442 (2018) sur les actes de piraterie et les vols à main armée commis au large des côtes somaliennes. Cela doit aller de pair avec les efforts nationaux des États Membres.

Nous rendons hommage au Groupe de contact sur la lutte contre la piraterie au large des côtes somaliennes et saluons la coopération internationale entreprise dans la lutte contre la criminalité organisée dans le cadre du Groupe des Amis du golfe de Guinée, qui est affilié au Groupe des Sept; de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest; et de la Communauté économique des États de l'Afrique centrale.

Troisièmement, et enfin, la coopération internationale entre les États et les organisations internationales et régionales est devenue importante. Elle peut être entreprise en renforçant les capacités des États et la coopération entre les secteurs maritimes, ainsi qu'en mettant en œuvre les conventions et instruments internationaux et en y adhérant, tout en promulguant des lois pour prévenir efficacement la criminalité organisée. À cet égard, je tiens à mentionner la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée et de ses protocoles, et la Convention arabe contre la criminalité transnationale organisée. Nous apprécions les efforts déployés par l'ONUSC, qui a entrepris une série d'activités de renforcement des capacités, notamment la création de départements maritimes et la mise en place de cadres législatifs appropriés dans le cadre de son programme mondial de lutte contre la criminalité maritime.

Nous réaffirmons que la criminalité transnationale organisée représente toujours une menace pour la paix et la sécurité internationales. Elle est étroitement liée au terrorisme, ce qui nous oblige à mieux nous coordonner, en particulier avec les pays touchés par ce phénomène, et à continuer de fournir une assistance technique pour renforcer les capacités de l'ensemble des pays touchés.

**M<sup>me</sup> Wronecka** (Pologne) (*parle en anglais*) : Je vous souhaite la bienvenue dans cette salle, Monsieur le Président. Je voudrais également remercier la Guinée équatoriale d'avoir organisé la présente séance, qui est importante et fort opportune.

Je remercie également nos orateurs, M. Yury Fedotov et M<sup>me</sup> Florentina Adenike Ukonga, de leurs

interventions éclairantes, en particulier sur les mesures pratiques à prendre pour s'attaquer aux menaces que représente la criminalité transnationale organisée en mer.

La Pologne est consciente de l'importance des mers et des océans pour notre planète. Nous insistons sur la nécessité de les utiliser de manière durable et nous appelons au respect des cadres réglementaires, ou, le cas échéant, à leur élaboration, par exemple sur la biodiversité, au-delà des limites de la juridiction nationale.

La criminalité transnationale organisée en mer est reconnue comme l'une des menaces les plus graves pour la sécurité, la stabilité et l'activité économique de nombreux États côtiers. Les menaces maritimes, qui comprennent les activités illégales telles que les actes de piraterie et la traite de personnes, peuvent également avoir des répercussions sur la paix et la sécurité internationales. En outre, des liens ont été établis entre les groupes criminels opérant en mer et les groupes terroristes. Nous condamnons fermement les activités de tous ces groupes et soulignons la nécessité d'une réponse globale et d'un effort concerté, tant en mer que sur terre, pour s'y attaquer, ainsi qu'à leurs causes profondes. Force est de reconnaître qu'il faut pour cela renforcer la sécurité maritime, les cadres juridiques pertinents et les capacités de maintien de l'ordre, ainsi que créer les conditions propices à une prospérité durable.

Nous nous félicitons des initiatives nationales, régionales et internationales prises en ce sens, notamment celles prises par le Programme des Nations Unies pour le développement, l'Organisation maritime internationale et INTERPOL, ainsi que celles prises dans le cadre du Programme mondial de lutte contre la criminalité maritime de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONUDD). Nous nous félicitons également de la participation du secteur privé et de la société civile, et encourageons toutes les parties prenantes à développer leur coopération et à accroître encore son efficacité.

La Pologne contribue activement à la sûreté et à la sécurité maritimes, y compris à la lutte contre la criminalité transnationale organisée, ce qui correspond à l'une des priorités de son mandat au Conseil de sécurité, à savoir le renforcement du respect du droit international et des principes de solidarité, de responsabilité et d'engagement, qui sont les principes directeurs de notre mandat. Nous ne le faisons pas seulement en mer Baltique, au nord de notre pays. Conscients des défis qui se posent et du rôle que les organisations régionales, notamment

l'Union européenne, doivent jouer en mer Méditerranée, nous fournissons, par exemple, des moyens à l'opération militaire de l'Union européenne dans la partie sud de la Méditerranée centrale (EUNAVFOR MED opération SOPHIA).

La Pologne note avec satisfaction les opérations de la force navale placée sous la direction de l'Union européenne dans le cadre de son opération Atalanta et des Forces maritimes combinées, ainsi que les contributions des États et des acteurs régionaux à la sécurité maritime dans la région de la Corne de l'Afrique. En outre, les activités pertinentes de la Mission d'assistance des Nations Unies en Somalie, de la mission de l'Union européenne visant au renforcement des capacités en Somalie, de la Mission de l'Union africaine en Somalie et, en particulier, du Programme de lutte contre la criminalité maritime de l'UNODC pour la Corne de l'Afrique, doivent être reconnues. En nous saluons toutes les initiatives visant à renforcer la sécurité dans la région, nous encourageons une coordination encore plus étroite entre ces dernières, notamment par l'échange d'informations, les opérations conjointes et une coopération juridique resserrée.

Les efforts collectifs et coordonnés des pays de la région du golfe de Guinée, de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest et de la Communauté économique des États de l'Afrique centrale dans le cadre de l'architecture maritime régionale, ainsi que leur coopération avec d'autres partenaires, notamment l'ONUDD, méritent également d'être reconnus et poursuivis. Le développement d'instruments et d'institutions juridiques et des capacités opérationnelles des services chargés de l'application du droit maritime, ainsi que le renforcement de la coopération internationale dans d'autres régions, notamment dans les océans Indien et Pacifique, ainsi que dans les Caraïbes, doivent également se poursuivre.

La Pologne encourage les États qui ne sont pas parties aux instruments internationaux pertinents relatifs à la lutte contre la piraterie et la criminalité organisée en mer à envisager d'y adhérer. À cet égard, il convient de souligner le rôle particulier que joue la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer, également connue sous le nom de « Constitution des océans ». Nous soulignons que tous les efforts de lutte contre la criminalité maritime doivent être conformes au droit international applicable, notamment le droit de la mer, le droit international des droits de l'homme et les résolutions pertinentes du Conseil de sécurité.

La Pologne est également favorable à une utilisation plus large des outils et de l'assistance disponibles auprès de l'ONUSC, entre autres, pour lutter contre la criminalité maritime. La mobilisation d'efforts visant à prévenir cette criminalité et à lui porter atteinte est cruciale pour garantir la liberté de navigation, l'état de droit et l'utilisation durable des mers et des océans. Nous les encourageons, nous réjouissons à la perspective de les voir encore progresser et demeurons déterminés à y contribuer.

**M. Nkosi** (Afrique du Sud) (*parle en anglais*) : Je voudrais m'associer aux orateurs qui m'ont précédé pour exprimer notre profonde gratitude à la République de Guinée équatoriale, pays frère, pour avoir organisé cet important débat sur la criminalité transnationale organisée en mer, qui constitue une grave menace pour la paix et la sécurité internationales. Nous saisissons également cette occasion pour vous souhaiter la bienvenue à New York, Monsieur le Président, et pour vous remercier de la grande compétence et de la sagesse avec lesquelles vous présidez nos travaux ce matin.

Je tiens à exprimer notre gratitude au Directeur exécutif de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONUSC), M. Yury Fedotov, et à notre chère sœur, la Secrétaire exécutive de la Commission du golfe de Guinée, M<sup>me</sup> Florentina Adenike Ukonga, pour leurs exposés extrêmement utiles, complets et instructifs sur le sujet à l'examen.

Comme le sait le Conseil, l'Afrique du Sud est un pays maritime qui compte 2 800 kilomètres de côtes et une zone économique exclusive de 1,54 million de kilomètres carrés répartie entre les océans Indien et Pacifique, laquelle est plus vaste que sa superficie terrestre de 1,2 million de kilomètres carrés. On estime que 580 navires naviguent dans les eaux sud-africaines chaque jour et que plus de 11 000 navires font escale dans nos ports chaque année. C'est pourquoi l'Afrique du Sud demeure préoccupée par la prévalence de la criminalité transnationale organisée en mer. L'Afrique est en effet consciente de l'incidence de ces activités insidieuses sur la stabilité, la sécurité et le développement des pays, qu'ils soient côtiers ou enclavés. Dans de nombreux cas, ce sont les effets de la criminalité transnationale organisée qui alimentent les conflits sur le continent. Le produit de ces crimes contribue à la prolifération des armes légères et de petit calibre, au prolongement des conflits, au trafic de drogue et à la traite des personnes, au terrorisme, au blanchiment d'argent et à l'augmentation de l'activité mercenaire. Ces dernières années, les

patrouilles côtières et de sécurité sud-africaines ont permis de confisquer un grand nombre de navires et d'arrêter quantité de personnes qui pratiquaient la pêche illégale et le braconnage de l'ormeau dans nos eaux. Ces activités privent les Sud-Africains de millions de dollars de revenus et ont des répercussions néfastes sur les moyens de subsistance de nos communautés côtières.

Le lien entre la criminalité transnationale organisée en mer et la menace qu'elle pose à la stabilité, à la sécurité et aux économies des pays côtiers comme des pays enclavés est visible et suscite une profonde préoccupation. Pour combattre les problèmes causés par ce phénomène à grande échelle, il est primordial que nous mettions en place un cadre réglementaire robuste et appliquions une approche coordonnée et globale aux niveaux national, régional et international afin d'éliminer ce fléau. L'Afrique du Sud s'est félicitée de l'adoption des résolutions 2383 (2017) et 2442 (2018), dont elle estime qu'elles contribueront grandement à régler le problème de la criminalité transnationale organisée en mer, et plus spécifiquement au large des côtes somaliennes et dans les zones côtières touchées du golfe de Guinée. Ces résolutions contiennent certaines des mesures importantes que doit prendre la communauté internationale pour prévenir et combattre la criminalité en mer et pour maintenir la paix et la sécurité internationales.

En 2014, l'Union africaine a adopté la Stratégie africaine intégrée pour les mers et les océans à l'horizon 2050. Cette stratégie recense les menaces et les vulnérabilités qui pourraient alimenter la violence et l'insécurité sur le continent africain. Parmi ces menaces, il y a la criminalité transnationale organisée dans le domaine maritime, y compris la pêche illicite, non déclarée et non réglementée; le blanchiment d'argent; le trafic d'armes et de drogue; la piraterie et les vols à main armée en mer; le mazoutage illégal et la traite d'êtres humains. Grâce à la Stratégie africaine intégrée pour les mers et les océans à l'horizon 2050, l'Union africaine espère rallier ses États membres au sein d'un partenariat coordonné et collaboratif qui favorisera la création de richesses à l'intérieur d'un domaine maritime africain sûr, contribuant ainsi au développement socioéconomique du continent.

Par ailleurs, en 2016, l'Union africaine a adopté la Charte africaine sur la sûreté et la sécurité maritimes et le développement en Afrique, également connue sous le nom de Charte de Lomé. Cette charte a été rédigée pour opérationnaliser les aspects relatifs à la sécurité et

au développement de la Stratégie africaine intégrée pour les mers et les océans à l'horizon 2050 et de l'Agenda 2063. Elle énonce des règles et des principes généraux en vue de réglementer la sécurité de la navigation, de combattre la piraterie et la pêche illicite, non déclarée et non réglementée ainsi que de préserver la vie et la biodiversité marines. Elle renforce également certains aspects du développement économique en promouvant les activités et la coopération économiques océaniques pour ce qui est de l'exploitation des richesses marines au niveau des zones économiques exclusives et dans les eaux internationales. Il convient de noter également que l'Union africaine a déclaré la période 2015-2025 Décennie africaine des mers et des océans, avec pour objectif stratégique d'améliorer les conditions maritimes pour garantir la protection et l'exploitation durable des mers et des océans africains.

L'Afrique du Sud a collaboré avec les autres pays africains pour mettre au point ces instruments continentaux essentiels qui visent à créer un environnement océanique sûr et écologiquement durable dans l'intérêt des peuples de l'Afrique. En coopération avec l'ONUSD, les Gouvernements mozambicain, tanzanien et sud-africain ont conclu un accord trilatéral de lutte contre le trafic de drogue sur les routes maritimes de l'océan Indien. Cet accord a pour but de renforcer les capacités en matière de surveillance maritime, d'intensifier la détection des trafics dans l'océan Indien et d'améliorer la sécurité dans les ports et à d'autres points d'entrée dans la région.

Outre ces initiatives sur le continent africain, l'Afrique du Sud préside actuellement l'Association des États riverains de l'océan Indien. L'Association a été créée en 1995 et compte 21 pays riverains de l'océan Indien répartis entre l'Afrique, l'Asie et l'Australasie. Elle est consciente que l'économie maritime est en train d'être reconnue mondialement comme une source commune et essentielle de croissance, d'innovation et d'emploi du fait de son énorme potentiel économique. En conséquence, l'Association a, entre autres, défini la sécurité et la sûreté maritimes comme deux de ses priorités importantes. Au niveau national, l'Afrique du Sud a fait de la protection et de la gouvernance des mers et des océans une des priorités absolues de sa stratégie économique océanique, appelée Opération Phakisa, ce qui signifie « faire diligence », témoignant ainsi de l'importance que notre gouvernement attache à ce grand domaine de l'activité humaine. L'Afrique du Sud estime que la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer formule un cadre juridique global applicable à la

piraterie et aux vols à main armée en mer. Nos efforts en cours pour lutter contre la criminalité transnationale organisée en mer doivent être pleinement conformes à ce cadre juridique international.

Pour terminer, je renouvelle le plein appui de mon gouvernement à l'appel au renforcement des capacités des États Membres en matière de sécurité maritime afin de faire respecter le droit maritime international. À cet égard, il est impératif de partager les éléments de preuve et les informations pour faciliter la répression de la piraterie, et de mettre en commun les enseignements tirés de l'expérience et les meilleures pratiques entre les États et les organisations internationales et régionales. Cela devrait permettre de maintenir le dynamisme des dispositifs nécessaires et d'adapter les structures, stratégies et programmes pertinents à l'évolution des tendances mondiales.

Nous voudrions réitérer que la criminalité transnationale organisée en mer est liée à l'insécurité sur terre. Ce n'est que par une action concertée, holistique et globale, tant sur terre qu'en mer, que nous pourrions lutter contre ce fléau.

**M<sup>me</sup> Pierce** (Royaume-Uni) (*parle en anglais*) : Je vous souhaite la bienvenue à New York, Monsieur le Président, et vous remercie d'être parmi nous aujourd'hui, ainsi que d'avoir choisi ce sujet important qui, comme l'ont dit tous les orateurs, en particulier le dernier intervenant, trouve écho parmi un très grand nombre de pays. Je remercie également M. Fedotov et M<sup>me</sup> Adenike Ukonga de leurs exposés, que nous apprécions.

Le Royaume-Uni se félicite de ce débat. Nous prenons cette question très au sérieux. Nous voulons aider la région à surmonter les problèmes auxquels elle est confrontée et nous participons personnellement à diverses opérations internationales pour contribuer aux efforts visant à éradiquer ces problèmes, notamment en ce qui concerne la piraterie, bien que ce ne soit évidemment pas le seul problème, comme l'a dit le dernier intervenant. Nous appuyons fermement la résolution 2039 (2012). Je partage l'avis de l'Ambassadeur de la Chine quant au fait que la piraterie et la criminalité maritime retardent le développement. Par conséquent, je pense qu'il importe de reconnaître qu'il ne s'agit pas seulement de la criminalité en mer, mais que cela porte également préjudice aux populations sur terre. Nous devons garder cela à l'esprit.

Je voulais également attirer l'attention sur l'incidence de ces crimes sur le commerce mondial

avec l'Afrique de l'Ouest. Le commerce international est essentiel pour de nombreuses économies africaines. Plus de 90 % des importations et des exportations se font par voie maritime. Par conséquent, un transport maritime sûr et sécurisé est de toute évidence la clef d'un commerce efficace et de la croissance en Afrique, et il est fondamental pour le développement durable des économies des États africains. Je tenais simplement à le souligner.

Par ailleurs, je voudrais saluer les efforts déployés par les États de la région, notamment votre pays, la Guinée équatoriale. Je vous félicite, Monsieur le Président, pour tout ce que vous avez fait pour attirer l'attention sur ces questions et pour mobiliser la coopération régionale. À mon avis, les statistiques fournies par le représentant de l'Afrique du Sud sont très importantes. Nous avons noté avec satisfaction que cette question est une grande priorité pour l'Association des États riverains de l'océan Indien.

En ce qui nous concerne, le Royaume-Uni souhaite apporter son appui à la région et partager son expertise. Nous et les Français avons mis en place un mécanisme – l'Échange d'informations concernant le domaine maritime – qui peut alerter les navires et les gens de mer en ce qui concerne des menaces découlant de la criminalité maritime. Ce mécanisme permet également d'informer ceux qui sont en mesure de réagir à ces menaces qu'un incident est en cours. Avec les Français, nous sommes en train de mettre en place un site Internet permettant à l'industrie d'accéder aux informations sur les menaces dans le golfe de Guinée, et nous espérons qu'il deviendra opérationnel bientôt. Nous essayons donc, par des mesures concrètes, d'aider la région à faire face à ce grave problème.

Nous accordons une grande importance au Code de conduite de Yaoundé et à l'audit international qui a été effectué au Cameroun le mois dernier, et nous croyons savoir que les résultats seront publiés bientôt. Nous attendons avec intérêt les recommandations qui en découleront. Par ailleurs, nous aimerions resserrer notre coopération en tant que partenaires internationaux avec les États de la région pour renforcer les capacités locales de lutte contre la criminalité maritime. Le Royaume-Uni travaille en collaboration avec le Nigéria pour améliorer les capacités civiles du système judiciaire nigérian, de l'arrestation jusqu'aux poursuites, en vue d'augmenter le nombre de condamnations et de contribuer à créer un climat dissuasif.

Le Royaume-Uni continuera d'apporter sa contribution en appuyant les efforts de lutte contre la criminalité maritime dans le golfe de Guinée et dans le monde entier. Nous continuerons de fournir une assistance directe par l'intermédiaire de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime et de l'Organisation maritime internationale, ainsi qu'un appui direct à nos partenaires régionaux.

Aujourd'hui, plusieurs orateurs ont appelé l'attention sur les causes profondes de la piraterie et de la criminalité maritime. On voit ce qui se passe lorsque la paix, la sécurité et la prospérité sont remplacées par la criminalité, les conflits et l'instabilité. Par conséquent, je tiens à réaffirmer aujourd'hui que le Royaume-Uni, en plus de concentrer ses efforts sur les menaces en mer, continuera à œuvrer aux côtés de ses partenaires pour s'attaquer aux causes profondes sur terre et en vue de l'élaboration de politiques de développement et de sécurité cohérentes et qui se renforcent mutuellement.

**Le Président** (*parle en espagnol*) : Je donne maintenant la parole au représentant du Japon.

**M. Bessho** (Japon) (*parle en anglais*) : Je vous remercie, Monsieur le Président, d'avoir organisé et présidé cet important débat d'aujourd'hui. C'est un honneur pour le Japon que de prendre la parole devant le Conseil de sécurité relativement à cette question très importante. Je voudrais également remercier les intervenants de leurs précieuses contributions.

Au Japon, nous avons un jour férié en juillet, connu sous le nom de « Jour de la Mer », afin de rendre grâce pour les bénédictions de l'océan. Le Japon, dont 99,6 % du commerce international est effectué au moyen du transport maritime, prend très au sérieux la question de la sécurité maritime. Nous estimons que des mers pacifiques régies par l'état de droit apportent la prospérité à tout le monde. Aujourd'hui, cependant, dans de nombreux cas, les eaux du monde sont confrontées aux conséquences catastrophiques de la criminalité transnationale organisée. Le Japon estime qu'un ordre maritime libre et ouvert est la pierre angulaire de la stabilité et de la prospérité internationales. Nos efforts de lutte contre la criminalité maritime s'inscrivent dans le cadre de notre stratégie pour un espace Indo-Pacifique libre et ouvert, visant à garantir l'ouverture des voies maritimes et à améliorer la connectivité entre l'Asie et l'Afrique.

Le Japon a ouvert la voie en élaborant l'Accord de coopération régionale contre la piraterie et les vols

à main armée à l'encontre des navires en Asie, qui a permis de réduire les actes de piraterie en Asie au cours des 10 dernières années. Nous avons également déployé des forces d'autodéfense japonaises et des membres de la Garde côtière japonaise pour contribuer à l'action multinationale de lutte contre la piraterie au large des côtes somaliennes et dans le golfe d'Aden. En outre, nous avons contribué au renforcement des capacités de lutte contre la criminalité maritime par l'entremise du Programme mondial de lutte contre la criminalité maritime de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime. Ces initiatives ont contribué à sécuriser certains des couloirs de navigation les plus importants du monde et prouvent que la coopération internationale contre la criminalité maritime peut porter des fruits.

En dépit de ces succès, la criminalité transnationale organisée en mer demeure une source de préoccupation. C'est particulièrement vrai en ce qui concerne le golfe de Guinée, où les cas de piraterie et les vols à main armée ont augmenté ces dernières années. Pour réagir efficacement à cette menace, il faudra adopter une approche à la fois stratégique et globale. Cette approche doit être stratégique et faire appel à une coopération à plusieurs niveaux à l'échelle nationale, régionale et internationale. Les pays doivent renforcer leurs capacités institutionnelles nationales, tout en coopérant avec leurs voisins, les organisations régionales et l'ONU pour mettre en place un système efficace de gouvernance maritime grâce à l'harmonisation des cadres juridiques et l'amélioration de l'échange d'informations. Le Japon continuera de jouer un rôle constructif. Cette approche doit être également globale en donnant les moyens d'agir aux individus et aux communautés et en assurant la gouvernance maritime.

En fin de compte, nous devons nous attaquer à la cause principale de l'insécurité maritime, à savoir la pauvreté. La pauvreté fournit un environnement fertile pour la criminalité organisée, et la pauvreté pousse les gens désespérés à prendre des mesures désespérées. Qu'est-ce qui pousse un jeune à prendre des risques extraordinaires chaque jour pour produire du kérosène illégal à vendre sur le marché noir, ou à détourner un pétrolier et à prendre des otages pour obtenir une rançon? La pauvreté et le manque d'opportunités.

Par conséquent, pour éradiquer les réseaux criminels, il faut tenir compte de la perspective de l'individu dans son contexte local. Les initiatives de maintien de la paix des Nations Unies, y compris celles de la Commission de consolidation de la paix, peuvent

être mises à profit à cette fin. Une telle approche holistique contribuera également à promouvoir une économie bleue. À cet égard, nous sommes encouragés par les efforts déployés récemment par certains pays africains pour réduire les déchets plastiques marins, ce qui peut contribuer à protéger les pêcheries et les moyens de subsistance et à assurer l'exploitation durable des ressources marines.

Je voudrais conclure en soulignant l'importance de la prévention en matière de sécurité maritime. La criminalité transnationale organisée peut exacerber les problèmes existants et déclencher un cercle vicieux, mais une prévention efficace peut aider à en créer un qui soit vertueux. Une approche stratégique et globale nous permettra d'assurer à la fois des voies maritimes sûres et des économies écologiquement viables, tout en assurant la prospérité, la sécurité et les possibilités pour les générations à venir.

**Le Président** (*parle en espagnol*) : Je donne maintenant la parole au représentant du Sénégal.

**M. Niang** (Sénégal) : Je voudrais, tout d'abord, Monsieur le Président, vous féliciter personnellement, ainsi que le Gouvernement équato-guinéen, pour votre accession à la présidence mensuelle du Conseil de sécurité et saluer l'organisation de ce débat de haut niveau que vous avez bien voulu consacrer à la criminalité transnationale organisée en mer, menace contre la paix et la sécurité internationale, une problématique qui revêt une importance capitale pour les pays d'Afrique, en particulier.

Qu'il me soit aussi permis de remercier, pour leurs interventions éclairantes, les intervenants du jour, en l'occurrence M. Yury Fedotov, Directeur exécutif de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime, et M<sup>me</sup> Florentine Adenike Ukonga, Secrétaire exécutive de la Commission du golfe de Guinée.

Autrefois liée à la maîtrise des océans et à des jeux de puissance navale, la criminalité maritime a pris aujourd'hui un visage nouveau en étant un fléau aux multiples facettes où l'on retrouve le terrorisme, la pêche illicite, non déclarée et non réglementée, les migrations illégales, la piraterie, le vol à main armée à l'encontre de navires, le trafic d'armes, le trafic humain, la contrebande, les menaces écologiques et environnementales, et j'en passe. Dès lors, la criminalité transnationale organisée en mer, constitue l'une des menaces les plus sérieuses à la sécurité internationale et à la stabilité économique mondiale. C'est dire toute

la pertinence du débat de ce jour qui nous interpelle, à la fois, sur les causes profondes et les moyens de prévention, ainsi que sur les mécanismes de lutte efficace contre ce fléau.

Notre engagement commun en faveur de la sécurisation des espaces maritimes doit être à la hauteur des enjeux cruciaux que représente la mer dans la réalisation de la paix et du développement économique durable, notamment des pays en développement. C'est pourquoi, il nous faut faire preuve d'une volonté politique constante et d'une détermination sans faille dans cette entreprise.

Pour sa part, le Sénégal, conformément à ses engagements internationaux et conscient de sa vocation maritime, a mis en place un cadre de coordination de l'action de l'État en mer pour lutter efficacement contre la criminalité maritime sous toutes ses formes et dans toutes ses manifestations. C'est ainsi que grâce à une approche inclusive et participative, le Gouvernement sénégalais a mis en place une architecture institutionnelle de coordination basée sur le Système national de sécurité maritime et le Plan national d'interventions d'urgence en mer. Ces instruments permettent notamment de planifier, d'organiser et de coordonner l'action de l'État pour mieux assurer la prévention et la répression des activités criminelles en mer, conformément aux dispositions prévues par les conventions maritimes internationales. La pertinence d'un tel mécanisme fait qu'il est cité en référence au niveau de la communauté maritime internationale.

Outre ces mesures à caractère institutionnel, notre pays a adopté un cadre juridique pertinent à travers divers instruments, tels que le Code pénal, le Code de procédure pénale, le Code de la marine marchande et le Code de la pêche maritime, visant à réprimer efficacement les différents actes criminels en mer.

Le Sénégal a également renforcé, de manière conséquente, les moyens de surveillance de ses côtes, en dotant ses forces navales de nouveaux navires et d'aéronefs destinés à mieux sécuriser les eaux sous juridiction nationale et à lutter, en particulier, contre la pêche illégale.

En dépit de tous ces efforts, force est de reconnaître que la répression de la criminalité maritime par les législations nationales n'est pas une tâche aisée car, faisant appel à l'intervention de plusieurs instruments juridiques complexes dont la maîtrise n'est pas toujours facile, y compris par les agents chargés de lutter contre

lesdites infractions. Cette situation pose également la délicate question de l'intégration dans les législations nationales des instruments juridiques adoptés par les Nations Unies afin de permettre une prévention et une répression efficaces des actes illicites commis dans les eaux tant internationales que nationales. C'est pourquoi, nous appelons de tous nos vœux au renforcement de la coopération technique sur le terrain pour renforcer la capacité des États Membres à lutter efficacement contre la criminalité en mer sous toutes ses formes et dans toutes ses manifestations. De même, nous devons favoriser la communication directe entre les administrations et harmoniser les textes et lois afin de les inscrire ainsi dans un cadre juridique cohérent.

Les défis à relever dans la lutte contre la criminalité organisée en mer sont énormes. Aucun État, pris individuellement, ne peut, seul, y faire face efficacement. Son appréhension correcte requiert une mobilisation accrue de la communauté internationale pour développer et renforcer les cadres de concertation afin de mieux coordonner l'action et surtout anticiper sur les problématiques liées à ces phénomènes. C'est ainsi qu'il faut se féliciter de la mobilisation continue des États et des organisations sous-régionales, notamment africaines, qui ont accompli des progrès substantiels dans la mise en place des institutions et l'adoption de cadres juridiques relatifs à l'architecture de sûreté et de sécurité maritimes.

Par exemple, face à la complexité grandissante de la criminalité dans le golfe de Guinée, le Sommet sur la sûreté et la sécurité maritimes, tenu en juin 2013 à Yaoundé, avait constitué un véritable déclic et une manifestation tangible de l'engagement collectif des États de la région. Au regard du chemin parcouru depuis lors, avec l'opérationnalisation en 2016 du Centre interrégional de coordination pour la mise en œuvre de la stratégie régionale de sûreté et de sécurité maritimes dans le golfe de Guinée, ayant adopté un programme quadriennal 2017-2021, il convient de se réjouir des efforts entrepris à cet égard.

C'est aussi le lieu de saluer l'adoption, le 15 octobre 2016, à Lomé, lors de la Session extraordinaire de la Conférence de l'Union africaine, de la Charte africaine sur la sûreté et la sécurité maritimes et le développement en Afrique (Charte de Lomé) qui s'inscrit dans l'optique de la Stratégie africaine intégrée pour les mers et les océans à l'horizon 2050 (stratégie AIM 2050), dont l'objectif est également de faire

de l'espace maritime l'un des principaux leviers du développement économique et social de l'Afrique.

Ne l'oublions jamais : les principales causes de l'insécurité maritime sont à chercher sur la terre ferme, à savoir les vastes réseaux d'activités illicites qui se construisent progressivement sur fond de mauvaise gouvernance, d'extrême pauvreté et de violence sociopolitique. Il faut lutter vigoureusement contre les groupes criminels et terroristes sans oublier de s'attaquer aux causes profondes qui font le lit de leurs activités. Sous ce rapport, il est essentiel, entre autres, de renforcer les partenariats en matière d'exploitation rationnelle des ressources halieutiques, de gouvernance et de partage des ressources marines transnationales.

**Le Président** (*parle en espagnol*) : Je donne maintenant la parole au représentant de Sri Lanka.

**M. Perera** (Sri Lanka) (*parle en anglais*) : Je voudrais tout d'abord féliciter la Guinée équatoriale de son accession à la présidence du Conseil de sécurité pour le mois en cours et pour avoir organisé ce débat sur une des menaces les plus immédiates pour la paix et la sécurité internationales : la criminalité transnationale organisée en mer. Nous remercions également M. Yury Fedotov, Directeur exécutif de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONUDD), et M<sup>me</sup> Adenike Ukonga, Secrétaire exécutive de la Commission du golfe de Guinée, pour leurs exposés très instructifs de ce matin.

En juin dernier, Sri Lanka a eu le plaisir de participer au niveau ministériel à la réunion tenue selon la formule Arria sur la criminalité maritime en tant que menace à la paix et à la sécurité internationales, que votre pays, Monsieur le Président, a coorganisée avec la Côte d'Ivoire, l'Éthiopie, les États-Unis, les Pays-Bas et l'ONUDD. Cette réunion fort réussie a été une excellente occasion de mettre en lumière les menaces nouvelles que pose la criminalité maritime.

En tant que pays insulaire stratégiquement situé dans l'océan Indien, Sri Lanka est bien consciente de l'importance de mettre en place un ordre maritime à même de résister aux nouvelles menaces que représentent les actes criminels transnationaux. Avec ses voies maritimes qui constituent les principales artères du commerce Est-Ouest, l'océan Indien transporte environ la moitié du trafic mondial de conteneurs et environ les deux tiers des cargaisons de pétrole. Le trafic des supertankers entre le Moyen-Orient et l'Extrême-Orient passe à proximité immédiate de la côte méridionale de

Sri Lanka. Par conséquent, garantir la sécurité et la stabilité et préserver la liberté de navigation dans les voies de communication maritimes de l'océan Indien est une préoccupation vitale pour Sri Lanka, et revêt une importance pour l'économie mais aussi pour la sécurité mondiales.

La mobilité accrue en mer et l'intensification du trafic sont autant d'opportunités pour le trafic de drogue, le trafic d'armes, le trafic illicite de migrants et la traite d'êtres humains, entre autres. En outre, cela peut donner lieu à une pléthore de pratiques corrompues, notamment la pêche illicite et non déclarée, ainsi que la pêche au chalut de fond, et provoquer la dégradation de l'environnement et la destruction des infrastructures côtières. Pour Sri Lanka, dont l'existence est si inextricablement liée à l'océan et à ses ressources, l'impact de telles activités serait extrêmement préjudiciable à notre survie même. De plus, l'ONUDD a mis en évidence toute une série de menaces nouvelles et de crimes d'un nouveau genre, parmi lesquels les dommages intentionnels causés aux câbles sous-marins à fibres optiques et les problèmes juridiques découlant des armureries flottantes, entre autres.

Les États du littoral tels que Sri Lanka sont à l'avant-garde de la lutte contre le trafic de drogue par voie maritime. L'utilisation de l'océan Indien comme grande route du trafic de drogue représente une menace pour la sécurité maritime et l'application du droit maritime. Une des principales difficultés tient au fait que la majorité des saisies de drogue effectuées dans les eaux internationales de la région de l'océan Indien ne donnent lieu à aucune suite juridique, telles que des poursuites, par exemple.

Sri Lanka a toujours défendu un ordre fondé sur des règles dans le domaine maritime. Nous avons présidé la troisième Conférence des Nations Unies sur le droit de la mer en 1973, cet événement historique qui a abouti à l'adoption de la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer – véritable constitution générale des océans. C'est pourquoi, et compte tenu également du caractère singulier de la haute mer, qui ne relève de la juridiction d'aucun État, Sri Lanka demande instamment que des mesures concertées et collectives de coopération soient prises au niveau international afin de mettre en place le cadre réglementaire nécessaire pour lutter contre ces menaces. Compte tenu de la nature des défis contemporains, nous ne pouvons pas permettre que de tels crimes ne tombent dans un domaine où il existe un vide juridique.

Il convient également de mentionner à cet égard qu'en octobre de l'année dernière, Sri Lanka a organisé une conférence internationale intitulée « L'océan Indien – Définir notre avenir », au cours de laquelle le Premier Ministre Ranil Wickremasinghe a abordé deux questions essentielles relatives à l'océan Indien, à savoir la liberté de navigation et la liberté de la connectivité numérique. Si la première est absolument vitale, préserver la liberté de la connectivité numérique est tout aussi important, compte tenu notamment de l'essor rapide de la technologie et du fait que la présence des câbles sous-marins a augmenté de manière exponentielle au cours des dernières décennies. On sait que plus de 80 % du trafic Internet passe par des câbles sous-marins. La connectivité Internet est indissociablement liée à l'économie de la plupart des pays, et les fonds marins sont en train de se transformer rapidement en un enchevêtrement de câbles sous-marins non réglementés.

Cet aspect représente une nouvelle menace pour la paix et la sécurité internationales. Bien que la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer de 1982 aborde la question des câbles sous-marins et fournisse un cadre de base, il n'empêche que de nouvelles menaces sont apparues depuis lors. Consciente de ce fait, l'Assemblée générale, dans sa résolution 73/124 sur les océans et le droit de la mer, adoptée le 11 décembre 2018 et dont Sri Lanka s'est portée coauteur à l'instar d'un grand nombre d'autres États, a abordé la question des câbles sous-marins à fibres optiques et de leur vulnérabilité aux dommages volontaires ou accidentels.

Dans le sillage de cette résolution de l'Assemblée générale, le Programme mondial de lutte contre la criminalité maritime de l'ONUSC a organisé, la semaine dernière, à Colombo (Sri Lanka) une réunion d'experts juridiques, laquelle a été suivie par une réunion ministérielle de haut niveau sur le régime juridique en vigueur régissant les câbles sous-marins à fibres optiques. Dans un monde qui dépend aujourd'hui fortement de la connectivité pour tout, des opérations militaires aux réservations de billets d'avion en passant par la navigation de base, un câble endommagé ou détruit peut avoir un impact considérable sur tous les aspects de la vie. La réunion de Colombo a permis de mettre en évidence quelques exemples de la vulnérabilité de ces câbles et de la dépendance de tous les États à leur égard.

Sri Lanka souscrit donc pleinement aux recommandations formulées par l'ONUSC pour aider tous les États à faire face à cette nouvelle menace, à savoir classer les câbles sous-marins dans la catégorie

des infrastructures de communication critiques et/ou des infrastructures nationales critiques, élaborer des plans d'action nationaux pour la résilience en matière de protection des câbles sous-marins, améliorer le traitement juridique des câbles sous-marins conformément au droit international public et encourager les États à désigner un organisme responsable de la protection des câbles sous-marins.

À cette fin, Sri Lanka encourage la recherche d'une assistance mutuelle, aux niveaux international et régional, pour améliorer la résilience face aux interférences avec les câbles sous-marins ainsi que l'harmonisation des lois relatives à leur protection, y compris des initiatives de coopération dans le domaine de la répression afin d'assurer leur protection.

En conclusion, nous devons encourager un dialogue et une coopération accrue entre tous les États pour évaluer les impératifs de sécurité, les menaces, les vulnérabilités et les responsabilités face à la multiplication des câbles sous-marins posés sur les fonds marins. En tant qu'État stratégiquement situé dans l'océan Indien, une grande partie de la connectivité numérique entre l'Est et l'Ouest passe par les fonds marins adjacents à Sri Lanka. Nous appelons donc la communauté internationale à prendre sans attendre des mesures pour faire face à cette menace nouvelle et imminente.

**Le Président** (*parle en espagnol*) : Je donne maintenant la parole à la représentante de la Norvège.

**M<sup>me</sup> Juul** (Norvège) (*parle en anglais*) : Je vous félicite, Monsieur le Président, d'avoir inscrit cette question à l'ordre du jour du Conseil de sécurité.

En tant que pays doté d'un long littoral et d'un vaste secteur maritime, la Norvège est préoccupée par le fait que la piraterie, les infractions liées à la pêche, la traite des personnes et le trafic de drogue, d'armes et d'espèces protégées menacent l'utilisation légitime des océans. Les moyens de subsistance et la sécurité des communautés côtières sont en jeu. Une coopération mondiale et régionale renforcée est nécessaire. Les États côtiers doivent gouverner leurs eaux territoriales et leurs zones économiques exclusives au mieux de leurs capacités.

Le golfe de Guinée est une des zones où la sécurité maritime pose problème. Les membres de la Commission du golfe de Guinée, de la Communauté économique des États de l'Afrique centrale et de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest ont pris

une importante décision en 2013, lorsqu'ils ont adopté le Code de conduite relatif à la prévention et à la répression des actes de piraterie, des vols à main armée à l'encontre des navires et des activités maritimes illicites en Afrique de l'Ouest et du Centre. La Norvège reste un partenaire engagé qui soutient la mise en œuvre de ce code.

La région de l'océan Indien occidental a été la zone la plus touchée par la piraterie jusqu'en 2012. Le Groupe de contact sur la lutte contre la piraterie au large des côtes somaliennes a pu freiner ces activités grâce à une série de mesures coordonnées, mais les pirates continuent de tester nos capacités de réaction. La situation en Afrique de l'Ouest diffère de celle en Afrique de l'Est, mais toutes deux exigent une solution juridique viable. À notre avis, il est particulièrement important de poursuivre en justice les hommes qui, en Somalie, organisent les groupes de pirates. La Norvège appuie les efforts déployés par l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONUDC) pour aider les pays à élaborer une législation antipiraterie. À cet égard, je félicite les pays qui se sont dotés des instruments juridiques nécessaires pour poursuivre les pirates arrêtés en dehors de leurs eaux territoriales. Le Kenya, Maurice, les Seychelles et le Togo figurent parmi ces pays.

Une autre priorité de la Norvège est d'aider ses partenaires multilatéraux dans la lutte contre la piraterie maritime. Par exemple, nous soutenons activement INTERPOL en déployant des agents de police aux Seychelles pour une période de quatre ans. La mise sur pied d'une police locale viable est un moyen cohérent de prévenir la criminalité transnationale organisée.

Les crimes liés à la pêche constituent une menace pour les ressources halieutiques du monde ainsi que pour le développement économique. Environ 20% du poisson sur le marché est pêché illégalement. Les pays en développement, et en particulier les petits États insulaires, sont les plus durement touchés. En tant que pays qui est fortement tributaire d'une économie bleue durable, la Norvège préconise depuis longtemps une coopération internationale accrue et un cadre juridique efficace pour lutter contre ce type de criminalité. Elle apporte un soutien substantiel à un certain nombre de projets visant à lutter contre la criminalité liée à la pêche.

L'Accord relatif aux mesures du ressort de l'État du port visant à prévenir, contrecarrer et éliminer la pêche illicite, non déclarée et non réglementée prévoit des mesures efficaces et met particulièrement l'accent sur le renforcement des capacités des pays en développement

afin qu'ils puissent mieux le mettre en œuvre. La Norvège a alloué près de 5 millions de dollars pour financer les efforts de l'ONUDC dans la lutte contre la criminalité liée à la pêche, ainsi que d'importantes ressources, en coopération avec l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, afin de lutter contre la pêche illicite, non réglementée et non déclarée.

Nous appelons les États qui ne l'ont pas encore fait à devenir parties aux instruments internationaux pertinents de lutte contre la criminalité organisée en mer, notamment les Protocoles additionnels à la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée, et à prendre des mesures pour assurer leur application.

**Le Président** (*parle en espagnol*) : Je donne maintenant la parole à la représentante de la Trinité-et-Tobago.

**M<sup>me</sup> Beckles** (Trinité-et-Tobago) (*parle en anglais*) : Je voudrais tout d'abord féliciter la Guinée équatoriale de son accession à la présidence du Conseil de sécurité et vous féliciter, Monsieur le Président, d'avoir pris l'initiative d'aborder la question de la criminalité transnationale en mer en tant que menace contre la paix et le développement internationaux. La Trinité-et-Tobago se réjouit de l'occasion qui lui est donnée de prendre la parole devant le Conseil, car nous considérons ce débat comme un moyen de renforcer plus encore le multilatéralisme, outil fondamental pour résoudre les problèmes de paix et de sécurité auxquels nous sommes confrontés.

Je voudrais également exprimer les remerciements de ma délégation à M. Yury Fedotov, Directeur exécutif de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONUDC), et à M<sup>me</sup> Florentina Adenike Ukonga, Secrétaire exécutive de la Commission du golfe de Guinée, de leurs exposés édifiants, qui orientent notre débat sur la criminalité organisée en mer. Il s'agit, en effet, d'un problème multiforme impliquant de nombreux actes criminels et de nombreuses difficultés pratiques pour les États, mais aussi pour les organismes régionaux et internationaux.

La criminalité transnationale organisée et ses réseaux mondiaux constituent un défi de taille pour la sécurité de tous les États. Elle s'attaque au fonctionnement des institutions de l'État, intensifie les vulnérabilités en matière de gouvernance, favorise l'instabilité et, ce faisant, sape les fondements de notre démocratie, de

l'état de droit, du respect des droits de la personne et de nos efforts en faveur du développement durable.

Les îles de la Trinité-et-Tobago sont les plus méridionales des Petites Antilles et sont situées à seulement 11 kilomètres du continent sud-américain. En tant que petit État insulaire en développement, la Trinité-et-Tobago ne couvre qu'une superficie de 12 504 kilomètres carrés, mais notre espace maritime est 15 fois plus grand que notre espace terrestre. Cette position géographique, l'étendue de notre espace maritime et la porosité des frontières ont fait de la Trinité-et-Tobago un centre transbordement tout désigné entre les principales sources et destinations des drogues illicites et le commerce illicite des armes légères et de petit calibre, souvent acheminées par voie maritime.

Le trafic de stupéfiants et le commerce illicite d'armes légères et de munitions font des ravages dans le tissu économique, social et de développement de la Trinité-et-Tobago et de la région des Caraïbes. À cela s'ajoute le fait que nous devons rester vigilants et veiller à ce que les crimes tels que la piraterie, la traite des êtres humains, la pêche illégale, le trafic de biens culturels, la contrebande d'espèces sauvages et la pollution de l'environnement marin soient également combattus et poursuivis partout où ils se produisent. Ce faisant, cependant, nous sommes contraints de détourner des ressources destinées aux activités de développement vitales que sont l'éducation, les soins de santé et le développement des infrastructures. Ces problèmes sécuritaires font ainsi peser un fardeau supplémentaire sur les petites sociétés vulnérables d'États insulaires comme la Trinité-et-Tobago.

Malgré ces défis, Monsieur le Président, soyez assuré que le Gouvernement trinidadien ne restera pas les bras croisés face à ces pressions déstabilisatrices. Au contraire, nous acceptons notre responsabilité de nous acquitter de nos obligations, tant internes qu'internationales, et continuerons de nous joindre aux efforts multilatéraux visant à combattre les menaces contre la paix et la sécurité.

La répression efficace de la criminalité transnationale organisée en mer nécessite un système solide d'instruments bilatéraux et multilatéraux adéquats et précis. Compte tenu de l'effet destructeur des armes légères et de petit calibre illégales dans nos communautés, la Trinité-et-Tobago réaffirme sa conviction que le Traité sur le commerce des armes, s'il est appliqué de bonne foi, pourrait réduire considérablement les souffrances humaines causées

par les transferts d'armes illicites et irresponsables et améliorer la sécurité et la stabilité régionales.

En outre, en tant qu'État partie à la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée et à ses protocoles, ainsi qu'à la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer, la Trinité-et-Tobago a adopté une approche multidimensionnelle qu'elle continue d'appliquer pour traiter cette question, s'appuyant non seulement sur la détection et la répression, mais aussi sur des interventions stratégiques en coopération avec ses partenaires régionaux et internationaux, dont la Communauté des Caraïbes (CARICOM) et le Centre régional des Nations Unies pour la paix, le désarmement et le développement en Amérique latine et dans les Caraïbes.

Conformément au Plan stratégique de la CARICOM pour 2015-2019, la Trinité-et-Tobago a poursuivi ses efforts inlassables pour lutter contre la criminalité transnationale organisée et ses activités illégales. Grâce à l'appui de l'Organisme d'exécution des mesures de sécurité et de lutte contre la criminalité de la CARICOM, la région s'attache à approfondir ses initiatives de prévention du crime, à faciliter la réforme de la justice, à renforcer les systèmes de sécurité régionaux et à favoriser une meilleure connaissance des espaces maritimes et aériens.

La Trinité-et-Tobago travaille également en étroite collaboration avec ses partenaires de développement dans les domaines du partage de l'information, du renforcement des capacités et de l'assistance technique. La criminalité transnationale est une responsabilité commune et partagée. C'est pourquoi les partenariats de collaboration continueront d'appuyer les efforts visant à perturber stratégiquement la criminalité transnationale et à renforcer la capacité des pays en développement d'améliorer la sécurité de leurs citoyens et de leurs frontières, tout en réduisant les conséquences négatives de la criminalité en mer, ainsi que sur terre.

Compte tenu de ce que j'ai dit, le défi de la criminalité transnationale organisée en mer doit être relevé sur différents fronts de façon coordonnée. S'agissant du cadre juridique, il est important de recenser les lacunes actuelles et de promouvoir la ratification des traités multilatéraux existants concernant la criminalité transnationale et l'harmonisation de la législation interne, afin d'assurer que les États parties puissent assumer pleinement et efficacement leurs responsabilités et leurs obligations au regard du droit international. En outre, il faut une analyse et une compréhension plus profondes de

ce problème et de ses effets sur les petits États insulaires en développement, étant donné les vulnérabilités aiguës auxquelles se heurtent les pays comme le mien.

Pour y parvenir, nous devons nous concentrer sur le renforcement des capacités en matière de répression et de poursuites judiciaires au regard du droit international, ainsi que sur l'établissement de partenariats relatifs aux meilleures pratiques en matière d'arrestation et de détention des criminels présumés et pour la protection des victimes. Comme indiqué précédemment, cela nécessitera un partage d'informations et de renseignements sur les plans intérieur, interinstitutionnel, régional et international. À cet égard, la Trinité-et-Tobago souligne la nécessité de doter les organismes et organes régionaux et internationaux, notamment l'ONUDC, de ressources suffisantes, prévisibles et fiables, afin de leur permettre d'exécuter efficacement les activités relevant de leurs mandats.

Enfin, les femmes et les filles restent les personnes les plus vulnérables au trafic de migrants et à la traite des êtres humains par voie maritime. Il est donc impératif que la problématique femmes-hommes soit intégrée aux efforts de lutte contre la criminalité transnationale en mer, de façon à promouvoir l'autonomisation des femmes et leur participation aux processus de prise de décisions relatives au maintien de la paix et de la sécurité. C'est forte de cette conviction que la Trinité-et-Tobago avait présenté en 2010 la première résolution sur les femmes, le désarmement, la non-prolifération et la maîtrise des armements (résolution 65/69 de l'Assemblée générale), comme moyen de promouvoir le rôle crucial des femmes dans la lutte contre la criminalité et la violence. Le genre est un facteur indéniable dans la paix et la sécurité.

Enfin, la Trinité-et-Tobago s'efforce constamment d'élaborer des solutions aux défis lancés à la paix et à la sécurité, notamment la criminalité transnationale organisée en mer. Nous restons résolus à œuvrer de concert avec nos partenaires internationaux et nous continuerons d'insister sur la nécessité de prendre des mesures plus efficaces pour endiguer les activités de la criminalité organisée dans les Caraïbes, en vue de parvenir à instaurer une paix durable et des sociétés sûres.

**Le Président** (*parle en espagnol*) : Je donne maintenant la parole au représentant de l'Italie.

**M. Stefanile** (Italie) (*parle en anglais*) : Nous tenons à vous exprimer notre gratitude, Monsieur le Président, pour votre décision de tenir le débat

d'aujourd'hui, au début de votre présidence, sur une question très pertinente relative à la paix et à la sécurité internationales. Nous remercions également le Directeur exécutif de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime et la Secrétaire exécutive de la Commission du golfe de Guinée de leurs exposés.

La criminalité transnationale organisée en mer est une grave menace contre la sécurité internationale, et la coopération internationale et régionale est indispensable pour s'attaquer à ce fléau dans toutes ses dimensions, notamment la traite des êtres humains et le trafic d'armes, de drogues et d'objets culturels. La sécurité maritime est un intérêt prioritaire pour l'Italie et nous participons activement à la promotion de la sécurité et au renforcement des capacités y relatives de nos pays partenaires, en particulier en Afrique.

Il faut effectivement fournir une assistance globale au renforcement des capacités des pays africains dans des domaines tels que la gouvernance maritime, les pouvoirs et les fonctions des garde-côtes, les secours en cas de catastrophe, les opérations de recherche et de sauvetage en mer, et le partage et l'intégration des informations maritimes. Dans le même temps, des efforts sont nécessaires pour améliorer les aptitudes législatives et judiciaires, notamment celles des procureurs. Le développement d'une économie maritime durable est également essentiel pour contrer efficacement la criminalité transnationale organisée en mer.

Parmi les diverses formes de criminalité organisée en mer, la traite des êtres humains est un crime particulièrement odieux que la communauté internationale tout entière est appelée à combattre. Conformément, entre autres, à la résolution 2388 (2017), il faut que tous les pays œuvrent de concert aux niveaux bilatéral et multilatéral pour mettre à mal les réseaux criminels qui profitent des migrants; promouvoir le développement et le renforcement des capacités dans les pays d'origine et de transit; s'attaquer aux causes profondes, empêchant ainsi le trafic de migrants et la traite des personnes en mer; et créer des mécanismes durables afin d'assurer la responsabilité partagée tant nécessaire entre les pays d'accueil des migrants.

C'est ce que l'Italie fait depuis deux ans par l'intermédiaire de son fonds pour l'Afrique, dans lequel des ressources considérables ont été prélevées pour aider les pays africains à faire face aux flux migratoires, en utilisant une démarche à trois volets : premièrement, financer l'action des organisations internationales, telles que l'Organisation internationale pour les migrations et le

Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés, dans les pays de transit, afin d'améliorer les conditions de vie des migrants; deuxièmement, coopérer avec les pays d'origine et de transit pour renforcer les capacités institutionnelles nécessaires, afin de désorganiser les réseaux criminels et de fournir une assistance aux migrants; et troisièmement, augmenter les activités de coopération au service du développement dans les pays d'origine et de transit afin de pouvoir traiter efficacement les causes profondes de la migration.

Au niveau multilatéral, l'Italie continue de diriger l'opération militaire de l'Union européenne dans la partie sud de la Méditerranée centrale (EUNAVFOR MED opération SOPHIA), et elle est l'un des plus grands bailleurs de fonds au Fonds fiduciaire d'urgence en faveur de la stabilité et de la lutte contre les causes profondes de la migration irrégulière et du phénomène des personnes déplacées en Afrique, de l'Union européenne. En regroupant les ressources financières et les initiatives de tous ses États membres, l'Union européenne a démontré à quel point ses activités partagées peuvent être efficaces pour bâtir des institutions régionales robustes et mobiliser des capacités multiorganisations à même de garantir la sécurité en mer et l'état de droit.

L'Italie participe activement aussi à d'importantes opérations de lutte contre la piraterie. Dans la Corne de l'Afrique, nous participons à l'EUNAVFOR opération ATALANTA depuis sa création, en fournissant en permanence un ou deux vaisseaux de la flotte, y compris le bâtiment amiral. L'Italie reste attachée au processus de renforcement des institutions de la Somalie, afin de s'attaquer aux causes profondes de la piraterie au large de ses côtes, notamment grâce aux contributions italiennes à la mission de formation de l'Union européenne en Somalie et à la mission de l'Union européenne visant au renforcement des capacités en Somalie.

Dans le golfe de Guinée, les activités récentes d'un navire de la marine italienne ont signalé le début d'un nouveau programme de renforcement des capacités et de coopération avec les autorités nationales dans la région. Je signale aussi les deux réunions du Groupe des Amis du golfe de Guinée que la présidence italienne du Groupe des Sept avait organisées en 2017 à Rome et à Lagos, ainsi que notre appui à la Déclaration de Luanda sur la paix et la sécurité dans la région du golfe de Guinée.

Pour terminer, je souligne la volonté de l'Italie d'œuvrer de concert avec ses partenaires, en particulier les pays africains, pour lutter contre la criminalité

transnationale organisée en mer et pour s'attaquer à ses causes profondes. Dans le même temps, nous pensons qu'il est essentiel de respecter pleinement et d'encourager l'appropriation locale. Dans cet esprit, nous sommes prêts à améliorer le partage d'informations, à accroître la coopération juridique et à collaborer au renforcement des institutions et des capacités.

**Le Président** (*parle en espagnol*) : Je donne maintenant la parole à la représentante des Philippines.

**M<sup>me</sup> Azucena** (Philippines) (*parle en anglais*) : Je vous remercie, Monsieur le Président, d'avoir invité les Philippines à participer à cet important débat, car la question à l'examen est une priorité de sécurité nationale pour mon pays.

Du fait de leur emplacement stratégique en Asie du Sud-Est et de leurs plus de 36 000 kilomètres de côtes, les Philippines accordent une importance primordiale à la sécurité maritime. La sécurité des mers entourant notre pays a des incidences sur notre intégrité territoriale, la protection des écosystèmes marins et des ressources aquatiques et le bien-être de nos ressortissants. L'emplacement de mon pays le rend vulnérable aux activités des associations criminelles internationales, notamment la piraterie, le trafic de drogue et la traite des êtres humains.

Les Philippines ont également un enjeu dans la sécurité des mers au-delà des eaux qui les entourent. Nos gens de mer représentent environ 20 % des gens de mer dans le monde, et ils sont surtout employés par les navires marchands internationaux. À tout moment, il y a en moyenne un marin philippin pour chaque groupe de quatre gens de mer à bord des navires. Il est donc vital pour mon pays que les menaces contre la sécurité maritime soient combattues et réduites.

En 2008, au plus fort de la piraterie dans la Corne de l'Afrique, plus de 200 gens de mer philippins étaient chaque jour entre les mains de pirates. Entre mars 2006 et mars 2009, 293 marins philippins ont été pris en otage par des pirates alors qu'ils travaillaient à bord de navires de mer. Ce n'est qu'en octobre 2016 que le dernier groupe d'otages du dernier bateau de pêche détourné dans le golfe d'Aden a été libéré. Cinq Philippines faisaient partie de ce groupe; cela faisait plus de quatre ans qu'ils étaient retenus en otage.

Les Philippines coopèrent avec les gouvernements des États dont les navires détournés battent pavillon, ainsi qu'avec les propriétaires des navires, aux fins de garantir la sécurité et le retour des équipages enlevés.

S'agissant des derniers otages libérés et recouvrés, les Philippines ont collaboré avec l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime pour procéder au rapatriement des marins philippins et cambodgiens et leur fournir des services médicaux et un soutien psychosocial. Mon gouvernement a également procuré une aide financière aux familles de l'équipage libéré, conformément au troisième pilier de notre politique étrangère, qui consiste à promouvoir et protéger le bien-être des Philippines de l'étranger.

La piraterie dans la Corne de l'Afrique a été endiguée grâce aux opérations antipiraterie vigilantes et efficaces menées par de nombreux gouvernements et organisations, ainsi que grâce à la coopération de ces derniers. Toutefois, la piraterie perdure ailleurs. Durant le seul mois de septembre de l'an dernier, sept marins philippins ont été enlevés dans les eaux nigérianes. Ils ont été libérés en octobre, mais à peine quelques jours après leur libération, 10 autres marins philippins ont été enlevés dans le golfe de Guinée.

Les frontières maritimes méridionales des Philippines, que nous partageons avec nos voisins de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ASEAN), suscitent des préoccupations en raison de la piraterie en haute mer, des activités terroristes et autres crimes qui y sont prévalents. Les Philippines ont conclu avec l'Indonésie et la Malaisie un accord de coopération trilatérale visant à mettre en œuvre des mesures et stratégies antiterroristes et à remédier efficacement aux défis et menaces transnationaux aussi bien existants qu'émergents. Des patrouilles aériennes et maritimes conjointes ont été menées le long des frontières communes aux trois pays pour renforcer la sécurité et accélérer la capture d'éléments armés, de fugitifs et de tous ceux qui fournissent une aide aux extrémistes. Cette coopération a également resserré l'échange de renseignements et d'informations entre les services chargés de la sécurité et du renseignement.

Les Philippines sont également membres de l'Accord de coopération régionale contre la piraterie et les vols à main armée à l'encontre des navires en Asie (ReCAAP), un mécanisme multilatéral auquel participent 20 États et qui vise à promouvoir et renforcer la coopération dans ce domaine. En 2018, le centre de partage de l'information du ReCAAP a signalé au total 76 actes de piraterie et de vol à main armée contre des navires en Asie, soit un recul de 25 % par rapport aux

102 incidents rapportés en 2017. Le centre de partage de l'information du ReCAAP procède également au renforcement des capacités des centres de liaison des pays concernés et sert de relais avec l'Organisation maritime internationale, INTERPOL, le Conseil maritime baltique et international et d'autres organisations compétentes.

Les Philippines participent activement au Forum maritime de l'ASEAN, un mécanisme de l'ASEAN ayant vocation à intensifier le dialogue et les mesures de confiance en matière de coopération et de sûreté maritimes dans la région, notamment dans la lutte contre la piraterie, l'aide humanitaire et les secours en cas de catastrophe, et la gestion et la protection des ressources maritimes et aquatiques. Le Forum maritime élargi, qui inclut les interlocuteurs de l'ASEAN, tient également des discussions sur la sûreté et la sécurité maritimes et sur la protection de l'environnement. En outre, les Philippines sont actives au sein du Forum régional de l'ASEAN et du Sommet de l'Asie orientale, ainsi que dans le cadre de la Réunion des hauts responsables de l'ASEAN sur la criminalité transnationale, qui se concentre sur la sûreté et la coopération maritimes.

La criminalité organisée en mer est un problème mondial qui menace la sécurité, la stabilité et l'état de droit, porte atteinte à la prospérité économique et fait peser un risque sur l'environnement. La coopération internationale est indispensable pour la prévenir et la maîtriser. Les États ont une responsabilité partagée de lutter contre la menace de la criminalité maritime en renforçant la coopération internationale, la sensibilisation, l'échange d'informations, le renforcement des capacités, l'assistance technique et le maintien de l'ordre. Nous appelons tous les États Membres à adhérer à la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée et aux protocoles additionnels y relatifs, ainsi qu'aux résolutions pertinentes, aux directives adoptées par l'Organisation maritime internationale et aux conventions portant sur la lutte contre la piraterie, et à les mettre en œuvre.

L'expérience de mon pays a montré que la meilleure manière de remédier au fléau de la piraterie et des vols en mer est de lui opposer une réponse internationale dans le cadre d'une approche intergouvernementale. Sachant que les échanges mondiaux s'effectuent à quelque 80 % par voie maritime, il est vital, pour notre prospérité commune, de parvenir à la sûreté maritime.

*La séance est levée à 13 h 5.*